

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue trimestrielle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . . . . .	20 00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . . . . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### CONTRE LE FASCISME ALLEMAND

I. — Deux appels

II. — Le devoir des Démocraties

Victor BASCH

III. — Pour la République sociale

Thomas MANN

### SUR L'ORGANISATION MILITAIRE

Th. RUYSSSEN

Général PERCIN

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Voir, page 163, d'importantes communications administratives.

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Canillon  
325<sup>f</sup>  
dépense  
10 ans

Chronomètre  
rapporté plus  
110<sup>f</sup>

**GRAND  
CHOIX DE  
BIJOUTERIE  
HORLOGERIE  
JOAILLERIE  
ORFÈVRERIE**

**Chico**

Maison de Confiance fondée en 1874  
150, B<sup>e</sup> Magenta - Paris  
TRUDAINE 05-02

**BIJOUX et DIAMANTS  
D'OCCASION**

Achat et  
vente  
de tous  
bijoux

Montre  
brassée  
pour dames  
garantie 5 ans  
or  
275<sup>f</sup>

Montre  
argentée  
pour hommes  
garantie 5 ans  
250<sup>f</sup>

Venez voir nos étalages  
ou demandez notre

**CATALOGUE GRATUIT**

ETANT LIQUEUR MOI-MEME  
je ferai sur tous mes prix une remise de 10 % à tous les Liqueurs.

**Liqueurs ! UN VRAI TAILLEUR...**

n'exécutant que le beau vêtement **SUR MESURE**  
**AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS**

**LÉON, r. Bergère, 35 - Paris (9<sup>e</sup>)** Téléphone :  
Provence 77-09

vous accordera désormais une remise spéciale de **10<sup>o</sup> / o**  
sur tous ses prix marqués et... à titre spécial, pourrait exécuter à façon.

(Messieurs et Dames) 500 et 550 fr. **SUR MESURES**  
Province et Colonies envoyer mesures précises

**PIERRE - JEAN**

## VÉRITÉS IMPIES

sur Dieu, la gloire  
et la république

*Un livre qui ne respecte  
ni les religions, ni les prin-  
cipes établis, ni les grands  
hommes consacrés, ni les  
nationalismes, ni les privilè-  
ges, mais qu'il est plus facile  
d'injurier que de réfuter.*

**Figuière, Paris. 10 fr.**

**ALBERT AÉLION**

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL

POURSUITES ET DÉPENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX

TOUS PROCÈS ET RECOURS A FOREAII

Téléph. PROV. 41-70

**3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)**

## La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9<sup>e</sup>)

est

**L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE**

102.000 Comptes - 338 millions de dépôts

**11 AGENCES :** à Paris, 31, rue de Provence ;  
29, boulevard Bourdon ; 29, boulevard du Tem-  
ple ; à Bordeaux, Cambrai, Château-Thierry,  
Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen,  
plus de 2.300 caisses correspondantes.

**TAUX DES INTERETS :**

A vue (disponible immédiatement) 3,25 % - A un an, 4,75 %  
A 2 ans, 5 % - A 5 ans, 5,25 % - Comptes avec carnet de  
chèques 2,75 %.

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE**

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une  
des Agences.

**" La Maison Antonin ESTABLET "**

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

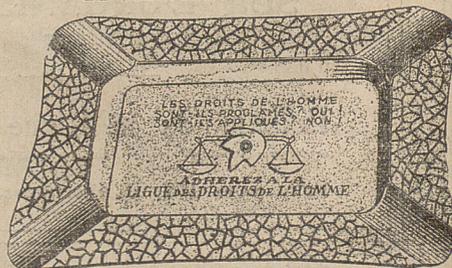
vous offre ses **BONS VINS DE TABLE DES  
COTES-DU-RHONE** à des conditions avantageuses.

Prix et Echantillons sur demande

Agents : ecclésiastiques, boulangers, etc.



## LE CENDRIER DU LIQUEUR



Longueur : 12 centimètres, largeur : 9 centimètres  
En laiton : la pièce 2 francs, plus les frais d'envoi.  
Prix spéciaux par quantités

**G. PETIT, 6, rue Portefoin**  
**PARIS (3<sup>e</sup>)** (Télep. Archives 55.97)

# APPEL AUX DÉMOCRATIES

De jour en jour, d'heure en heure, la situation en Allemagne s'assombrit et s'aggrave.

Un gouvernement de dictature, associant aux bandes de Hitler les magnats de l'industrie, les hobereaux et la vieille armée impériale; la presse muselée; la censure préventive rétablie; les réunions électorales des partis de gauche dissoutes; des hommes d'État universellement respectés comme M. Brüning et M. Stegerwald, insultés et blessés: la police sommée, sous la menace des conseils de discipline, de prêter main-forte aux assassins et d'accueillir, dans son sein, comme auxiliaires, des formations des troupes d'assaut et du Casque d'Acier; la justice se rangeant sous la bannière des perturbateurs et relâchant des meurtriers avérés, pourvu que leurs victimes fussent des « marxistes »; les bagarres et les assassinats se multipliant à travers toute la Prusse avec, tous les jours, un nombre croissant de morts et de blessés: voilà le spectacle terrifiant que nous offre le Reich.

Et cette anarchie sanglante se déroule à un moment où les nazis ne disposent pas encore de la plénitude du pouvoir.

Qu'advient-il après le 5 mars, alors que, quels que soient les résultats des élections, Hitler se dit décidé à se maintenir au gouvernement? Ce sera, sans doute, l'ère des représailles, depuis longtemps annoncées, contre les communistes, les socialistes, les démocrates, les pacifistes, les juifs, et peut-être même certains catholiques, qui s'ouvrira. Les listes de proscription sont dressées, les armes des exécuteurs fourbies, une nouvelle Saint-Barthélemy minutieusement organisée.

Qu'allons-nous faire en face du crime qui se prépare? Les démocrates vont-ils assister, impuissants et résignés, au massacre?

C'est à tous les démocrates, à quelque nation qu'ils appartiennent et de quelque observance qu'ils soient, que la Ligue des Droits de l'Homme adresse le plus pressant des appels en faveur de leurs compagnons de lutte menacés.

Il leur appartient, avant tout, d'agir sur leurs gouvernements pour qu'ils s'efforcent de parer, par les moyens pacifiques que mettent à leur disposition les pactes internationaux, à la catastrophe suspendue sur l'Europe. Alors que des fascismes s'épaulent, s'entr'aident et s'entr'arment, pour préparer la guerre, n'est-ce pas le moment pour les démocraties de se rapprocher à leur tour pour sauvegarder dans le monde la liberté et la Paix?

Et, si les gouvernements, entravés par leurs traditions désuètes, tardent à se mettre en mouvement, que les citoyens s'organisent et agissent. Qu'ils créent des centres pour accueillir les Allemands pourchassés! Qu'ils multiplient les réunions pour faire comprendre à tous que c'est la liberté et que c'est la paix qui sont en péril! Que les partis et les hommes de gauche oublient leurs vieilles querelles; qu'en face du danger imminent, ils fassent taire, pour un moment, leurs revendications même les plus légitimes; que les Internationales, déjà existantes, s'unissent et que s'associe à elle une Internationale de tous les citoyens pour lesquels une vie sans liberté ne vaut pas la peine d'être vécue et qui sont prêts à tous les sacrifices pour sauvegarder la Paix et les droits de la personne humaine!

LE COMITÉ CENTRAL.

# AIDEZ LES VICTIMES DE HITLER!

La nuit des longs sacrifices est descendue sur l'Allemagne. L'incendie insensé du Reichstag, officiellement attribué aux communistes, alors qu'il a été commis par un individu qui, depuis deux ans, était expulsé du Parti communiste comme agent provocateur, a déchaîné dans toute leur violence les puissances de réaction. Les prisons d'Allemagne sont remplies des victimes de la proscription hitlérienne. Des hordes national-socialistes, appuyées par les forces de l'Etat, attaquent et arrêtent toutes les personnalités : écrivains, hommes politiques, savants et juristes, qui militent pour la Liberté, la Paix et le Progrès.

Devant ce déchaînement aveugle de la violence, une protestation verbale reste vaine. Mais il est du devoir de tous ceux, hommes et femmes, qui, dans notre république démocratique, joignent à une pensée libre un cœur vraiment humain, d'apporter leur appui aux victimes de la violence qui viennent chercher dans notre pays un refuge.

Suivant l'expérience de ces derniers jours, nous devons nous attendre à un afflux de fugitifs qui n'auront pu sauver que leur existence. Leur offrir à se loger, à se vêtir et à se nourrir : voilà l'obligation la plus impérieuse de l'heure présente.

Nous nous adressons, d'accord avec la Ligue française des Droits de l'Homme, au Gouvernement de notre République. Depuis des années déjà, il a mis à venir en aide aux proscrits politiques un esprit exemplaire de sacrifice allègre, qui découvre aux regards du monde son vrai visage démocratique et républicain. Nous attendons de lui le même empressement à secourir les victimes de la Terreur fasciste en Allemagne.

Nous nous adressons à toutes les organisations démocratiques et humanitaires pour leur demander de fonder des Comités de secours et de se mettre immédiatement en rapport avec la Ligue tchécoslovaque des Droits de l'Homme, Prague II, Vaclavské Namesti 7, téléphone 20171.

Le Comité Central

de la Ligue tchécoslovaque des Droits de l'Homme.

Prague, le 28 février 1933.

## SOUSCRIPTION

Conformément à son appel, qu'on a pu lire p. 147, le Comité Central de la Ligue française a décidé d'ouvrir une souscription en faveur des pacifistes et démocrates allemands obligés de fuir la Terreur hitlérienne.

Nous publions, dès aujourd'hui, la première liste :

Victor Basch .....	100 fr.
M. Gouvine .....	100 »
D <sup>r</sup> Sicard de Plauzoles .....	100 »
Emile Kahn .....	100 »
Meeting de la L.A.U.R.S. ....	235 »

Total de la première liste ..... 635 fr.

Les souscriptions sont reçues au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>). (C.C. 218-25, Paris).

\*Les  
nions  
leurs a

# LIBRES OPINIONS

## LE DEVOIR DES DÉMOCRATIES<sup>(1)</sup>

Par Victor BASCH,

### I

De jour en jour, d'heure en heure, la situation en Allemagne s'assombrit et s'aggrave.

La presse muselée — le *Vorwärts* suspendu, en fait, du 15 au 23 février et la sage, si sage *Germania*, interdite; la censure préventive illégalement rétablie — l'imprimerie du journal centriste *Niederrheinisches Tageblatt* occupée par des troupes d'assaut racistes dont le chef, assisté d'un commissaire de police, avait été chargé de lire une morasse du journal; les réunions électorales des partis de gauche, même avec des orateurs aussi maîtres de leur parole, que M. Crispian, brutalement dissoutes; des hommes d'Etat universellement respectés, comme M. Brüning et M. Stegerwald, insultés et blessés, sous l'œil complaisant des schupos; la police sommée, sous la menace de conseils de discipline, de prêter main-forte aux bandes de Hitler et des Casques d'acier; les troupes d'assaut nazis et les formations des Casques d'acier utilisées comme forces de police auxiliaires; la justice se rangeant ouvertement sous la bannière des perturbateurs et un procureur général donnant l'ordre de relâcher l'un des meurtriers du bourgmestre de Strassfurt; les bagarres et les meurtres se multipliant à travers toute la Prusse avec, dans la seule journée d'avant-hier, deux morts à Spandau, un mort à Leipzig et 80 blessés socialistes et membres de la Bannière d'Empire à Hindenburg, en Silésie: voilà le spectacle terrifiant que nous offre l'Allemagne sous le gouvernement tutélaire Hitler-Papen qui, en un clin d'œil, devait rétablir l'ordre et garantir la sécurité dans le Reich!

Et cette anarchie sanglante se déroule à un moment où les nazis ne détiennent pas encore la plénitude du pouvoir et où, soi-disant, ils sont bridés par les nationaux-allemands et l'autorité du maréchal-président.

Qu'advient-il après le 5 mars? Quel que soit le résultat des élections, les nazis sont décidés — le « Führer » et ses comparses ne cessent de le répéter — à se maintenir au gouvernement avec ou sans l'aveu de M. de Hindenburg. Ce sera donc soit la dictature tolérée par le chef de l'Etat, soit la dictature imposée par la force. Et ce sera, en tout état de cause, l'ère des représailles, depuis longtemps annoncées, contre les communistes, contre les démocrates, contre les pacifistes, contre les « jésuites » du centre et contre les juifs qui s'ouvrira. Les listes de proscription

sont dressées, les armes des exécuteurs fourbies, une nouvelle Saint-Barthélemy minutieusement organisée.

Qu'allons-nous faire? Que vont faire les démocraties — s'il en existe encore — en face du crime qui se prépare? Vont-elles assister, impuissantes et résignées, au massacre?

\* \* \*

Les fautes accumulées dans le passé par les démocraties portent aujourd'hui leurs fruits déplorablement.

Ce n'est pas impunément que, dans la Cité de la Paix et du Droit, des représentants des Etats qui, chez eux, avaient immolé à leurs ambitions les droits primordiaux des citoyens, avaient été accueillis comme membres de la famille des peuples et pouvaient impudemment élever la voix en faveur de cette justice qu'ils ne cessaient de bafouer dans leurs pays.

Dans le préambule du Pacte de la Société des Nations il est enjoint à tous les signataires « d'observer rigoureusement les prescriptions du Droit international » et « de faire régner la justice ».

Il a, sans doute, fait régner la justice, l'assassin de Matteotti et d'Amendola, le pourvoyeur des casemates des îles Lipari. Il a, certes, fait régner la justice, celui-là même que le dictateur romain menace, aujourd'hui, le roi Alexandre, qui emplit les prisons de la Yougoslavie — où l'art de la torture est pratiqué avec virtuosité — des meilleurs patriotes croates et slovènes! Ils ont, assurément, fait régner la justice, ces gouvernements polonais, nos amis et nos alliés, qui, après les avoir soumis, dans les geôles désormais fameuses de Brest-Litovsk, aux immondes sévices que l'on sait, viennent de faire condamner par leurs tribunaux serviles des hommes, comme l'ancien président du Conseil Witos et le leader socialiste Libermann, coupables seulement d'avoir, lors des élections, défendu, dans les formes les plus légales, la liberté.

Quoi d'étonnant si, devant la carence de la Société des Nations, devant la pusillanimité des Etats, dits démocratiques, les nations de proie se donnent impunément carrière.

Ce fut, avant-hier, l'affaire de Hirtenberg, cette affaire qui a révélé aux yeux du monde entier l'aide apportée par Mussolini aux préparatifs de guerre de la Hongrie des Horthy et des Gembès, à la suite de quoi la France et l'Angleterre,

(1) Les deux articles qu'on va lire ont été publiés dans la *Volonté*, le premier, le 26 février, avant l'incendie du Reichstag et les mesures de répression qui l'ont suivi, le second, le 5 mars, jour des élections allemandes.

\*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

au lieu de demander des comptes aux vrais responsables, ont adressé à la petite, à l'impuissante Autriche, un ultimatum dont les termes comminatoires rappellent, en effet, ceux du néfaste ultimatum autrichien à la Serbie qui a déclenché la catastrophe de 1914. Pourquoi le maître de Rome, en face de cette pudique réserve à son égard, n'intensifierait-il pas son insolence et ne poserait-il pas à certains gouvernements des questions qui sont comme un écho de celles que posa, en juillet 1914, M. de Schoen au chef du gouvernement français ?

Et ce fut hier, c'est aujourd'hui la guerre — qui, prétendument, n'est pas une guerre — intentée par le Japon à la Chine, l'occupation du Jehol et, demain, Pékin, sous les canons des Nippons. Et lorsque, associant la plus immonde hypocrisie au plus immonde cynisme, le délégué du Japon, M. Matsuoka, a osé déclarer, à l'Assemblée de la Société des Nations, que « le monde entier sait que la politique du Japon est essentiellement inspirée par le sincère désir de garantir la paix en Extrême-Orient et de contribuer à son maintien dans le monde entier », personne ne s'est dressé pour lui faire rentrer dans la gorge cet impudent mensonge !

\*\*\*

Pusillanimité et hypocrisie : voilà le signe sous lequel se déroulent les affaires du monde. Comment, demandent les hommes qui, tout en constatant avec nous le mal que nous dénonçons, n'y voient pas de remède, comment s'opposer à ces défis au droit sans déclencher une nouvelle catastrophe ?

Comment ? Sans doute, ce n'est guère facile. Mais avant de se soumettre à l'inéluctable, il faut, au moins, essayer d'y parer. Il n'y a tout de même pas aujourd'hui dans l'Europe et dans le monde que des gouvernements fascistes. Il reste des démocraties, non, certes, entièrement réalisées, mais des démocraties cependant : France, Angleterre, Etats-Unis, Espagne, Etats scandinaves, Hollande, Belgique, Suisse. Les Etats dictatoriaux s'épaulent, s'entraident, s'entraiment et préparent ouvertement la guerre. Est-il concevable que les Etats démocratiques ne se rapprochent pas, eux aussi, pour sauvegarder la liberté et la paix. A côté de nous, une Sainte-Alliance de la force. Opposons-lui une Sainte-Alliance du Droit !

Et que si les gouvernements, entravés par leurs traditions désuètes, n'osent pas se mettre en mouvement, que les peuples les y contraignent ! Aveugles ceux qui, aujourd'hui, s'attachent à de mesquines préoccupations politiques. Qu'ils oublient, pour un moment, leurs querelles passées, qu'ils fassent taire leurs revendications, même les plus légitimes, que toutes les Internationales déjà existantes s'unissent et que s'associe à elles une Internationale démocratique à laquelle adhèreraient tous les citoyens pour lesquels une vie sans liberté ne vaut la peine d'être vécue et qui sont prêts à tous les sacrifices pour la sauvegarde de la paix.

(Volonté, 26 février.)

## II

Toutes les appréhensions que nous avons exprimées dans notre article de dimanche dernier et que la Ligue des Droits de l'Homme, dans son « Appel aux démocrates », a faites siennes, se sont non seulement vérifiées, mais ont été dépassées.

A lire le récit des événements qui se déroulent en Allemagne ; à constater l'abjecte brutalité des assassins de Dresde et d'Eisleben, des incendiaires de Grossbeeren et des assassins et des incendiaires de tant d'autres villes ; à regarder les faces des victimes, telles que, dans son dernier numéro autorisé, les représente *Der Kolo Stern* — *l'Etoile rouge* ; à constater que ce déchaînement de la bête humaine a été suscité et est sanctionné par les plus hautes autorités du Reich et qu'il ne soulève pas, en Allemagne même, un cri de révolte unanime et un universel mouvement de résistance, et que les nations enfin, non encore asservies à la dictature, semblent accepter toute cette horreur comme chose naturelle — à se remémorer tout cela, on se prend à douter de l'efficacité des efforts de tous ceux qui ont proclamé leur foi dans la perfectibilité du genre humain et l'on a honte d'appartenir à la même espèce que les Hitler, les Goring et leurs complices.

On se doutait bien que, avant le 5 mars, les nazis improviseraient une catastrophe pour désarmer leurs adversaires encore plus complètement qu'ils ne l'avaient fait, et s'assurer, ainsi, un triomphe électoral qui donnât au nouveau régime une apparence de baptême démocratique.

Nous ne pouvons, sans doute, pas donner des preuves de la complicité des bandes hitlériennes dans l'incendie du Palais du Reichstag. Non pas que les communistes allemands ne soient pas capables d'avoir songé à organiser la terreur. Lourde est la responsabilité qui pèse, depuis la scission socialiste, sur le parti moscouitaire. C'est lui qui, en brisant l'unité des forces prolétariennes, a fait le lit des dictatures. C'est lui qui, par l'excès frénétique de ses revendications et les menaces d'une propagande par le fait qui, d'ailleurs, a été surtout verbale, a répandu la terreur parmi les citoyens paisibles et les a jetés dans les bras des gouvernements tyranniques, comme ceux de la Yougoslavie, de la Hongrie et de tant d'autres pays, et des aventuriers comme Mussolini et Hitler. Il faut dire — parce que c'est la vérité — qu'en fait d'assassinats, les communistes allemands ont tenté de rivaliser avec leurs adversaires racistes.

Mais cela constaté, il est impossible cependant de ne pas trouver que l'incendie du Palais du Reichstag est tout de même arrivé à un moment par trop favorable ; que les circonstances dans lesquelles il s'est produit sont par trop extraordinaires ; qu'on comprend mal que les nombreux foyers d'incendie dénoncés par la presse naziste aient pu échapper à la surveillance du nombreux personnel du Palais et que l'incendiaire se soit comme bénévolement laissé cueillir par la police.

Admettons, cependant, en dépit de toutes les invraisemblances, que c'est effectivement un communiste qui a commis l'acte. Mais un communiste

hollan  
tenait

teur r

avec l

encou

conni

comm

mesur

contre

lemen

dans

être o

de Sax

légiti

gales

nes, in

munis

Ess

soi-dis

ment t

ses ye

adepte

fort d

que les

nagne

ble de

cialiste

à la ve

ne pas

seins d

Les

diare

avec q

gne —

dressés

cée con

ont fé

quels e

combat

seul ins

avant s

tes, dé

plus ig

« marx

Et le

Droit

la nôtr

qu'aux

büldt,

des arr

Karl v

Weltbü

ment d

reproch

tion de

ment es

imagin

tres act

Quel

nous, d

maine d

d'hui.

hollandais, d'abord, que le parti auquel il appartenait a chassé de son sein comme agent provocateur et dont il faudrait prouver la connivence avec le parti communiste allemand. Allons plus loin encore et concédons, pour un moment, que cette connivence apparaisse comme possible, mettons comme probable, et que cela justifie, en partie, les mesures draconiennes prises par le sieur Gœring contre les hommes de la *Rote Fahne*. En partie seulement, parce que, dans tout pays civilisé, même dans des circonstances exceptionnelles, la loi doit être observée. Elle ne l'a pas été, et le gouvernement de la Saxe, aucunement incliné vers le communisme, a légitimement protesté contre les dispositions illégales des décrets-lois supprimant tous les organes, interdisant toutes les réunions du parti communiste et mettant tous ses adhérents hors la loi.

Essayons, pour un moment, d'ajouter foi à la soi-disant panique qui s'est emparée du gouvernement allemand et qui justifierait, tout au moins à ses yeux, les mesures qu'il a prises contre les adeptes de M. Thälmann. Mais ce qu'aucun effort de l'esprit ne permet de comprendre, c'est que les nazis aient pu penser qu'il y ait, en Allemagne, un seul homme raisonnable et averti capable de croire à la moindre participation des socialistes et des pacifistes au crime stupide commis à la veille des élections et dont il est impossible de ne pas se dire qu'il sert trop évidemment les desseins des nazis.

Les socialistes allemands complices d'un incendiaire communiste, alors que tout le monde sait avec quel acharnement les communistes d'Allemagne — et pas seulement d'Allemagne — se sont dressés contre la social-démocratie, l'ont dénoncée comme traîtresse à la cause du prolétariat et ont féroceement combattu les gouvernements auxquels elle a participé, plus féroceement qu'ils n'ont combattu les gouvernements de droite. Croire un seul instant que Van der Lubbe ait avoué avoir eu, avant son crime, des pourparlers avec les socialistes, dépasse la crédulité même des Allemands les plus ignorants et les plus farouchement opposés au « marxisme ».

Et les membres de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, de cette Ligue qui, comme la nôtre, dont elle est sœur, n'a jamais fait appel qu'aux voies légales, notre cher Lehmann-Russbuldt, l'auteur de cette *Internationale sanglante des armements*, qui a fait le tour du monde, et Karl von Ossietzky, le courageux directeur de la *Weltbühne*, et d'autres encore, coupables uniquement d'avoir été des pacifistes sans peur et sans reproche, avoir osé les incarcérer sous l'inculpation de complicité avec l'incendiaire, cela vraiment est au delà encore de ce que nous pouvions imaginer de l'impudence et de l'infamie des maîtres actuels du Reich!

\*\*\*

Quel est en face du désastre notre devoir à nous, démocrates? Je me le suis demandé la semaine dernière. Je le demande à nouveau aujourd'hui.

Avant tout, recueillir des fonds pour venir en aide à ceux d'entre les Allemands qui ont pu se soustraire à leurs bourreaux. Qu'on imagine la situation dans laquelle ils se trouvent, alors qu'ils ont dû s'enfuir sans pouvoir prendre aucune disposition, sans pouvoir emporter autre chose que quelques marks et sans avoir l'espoir d'être secourus par les leurs — si tant est que ceux-ci eussent des ressources — puisque le gouvernement allemand se réserve le droit de confisquer les biens de tous les inculpés. Nous allons ouvrir pour eux une souscription dans les *Cahiers des Droits de l'Homme* que nous nous permettons de recommander chaleureusement aux lecteurs de la *Volonté*.

Mais il ne suffit, certes, pas de l'aide que nous pourrions apporter aux victimes de la terreur blanche en Allemagne. Des devoirs plus difficiles vont s'imposer aux démocraties. La sourde résistance opposée jusqu'ici par la délégation allemande à l'organisation de la paix vient de prendre fin. M. Nadolny d'abord, puis, plus explicitement encore, le ministre des Affaires étrangères, M. de Neurath, viennent de rompre ouvertement en visière avec la Conférence et de réclamer pour l'Allemagne les moyens par elle jugés nécessaires, de pourvoir à sa sécurité. Tout, malheureusement, dans les griefs évoqués par les porte-parole du Reich n'est pas contraire à la vérité ni à la justice.

Il faut que les grandes puissances remplissent enfin les engagements que leur imposent le Pacte et le Traité. Il faut que, quelque brutales que soient les injonctions de la diplomatie allemande, les ex-alliés enlèvent au Reich tout prétexte pour procéder au réarmement qu'il médite. Mais il faut aussi que les trois grandes puissances démocratiques — France, Angleterre et Etats-Unis — se concertent devant les menaçantes éventualités de demain. Et il faut, il faut absolument que, pour avoir le droit d'invoquer le Pacte contre l'Allemagne, au cas où elle le romprait, les grandes puissances, au lieu de tergiverser et de loucher, osent appliquer au Japon, membre de la Société des Nations, qui a ouvertement violé la loi qu'il avait juré d'observer, les justes sanctions prévues par le Covenant.

(*Volonté*, 5 mars.)

VICTOR BASCH.

SOUSCRIVEZ AU

## CONGRÈS NATIONAL

DE

### 1932

Compte rendu sténographique

Prix de souscription : 12 francs.

On souscrit au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>), C. C., 218-25. Le prix du volume sera augmenté ultérieurement.

# POUR LA RÉPUBLIQUE SOCIALE

Par Thomas MANN

*La manifestation de la Ligue de civilisation socialiste qui devait avoir lieu le 19 février, au théâtre populaire de Berlin, ayant été interdite, Thomas MANN a envoyé au Congrès de la « Libre Parole » un message dont le ministre Grimme a donné lecture.*

*En voici la teneur :*

Je tiens à renouveler la profession de foi que j'ai faite publiquement déjà, il y a deux années, en des circonstances difficiles et critiques et que, depuis, j'ai eu l'occasion de répéter à diverses reprises. Convaincu que la place de l'intellectuel d'origine bourgeoise est aujourd'hui aux côtés de l'ouvrier et de la démocratie sociale, je me déclare partisan résolu de la république sociale.

En tant que citoyen appartenant à cette catégorie d'êtres humains, je sens très vivement ce qu'il y a de faux et d'artificiel dans l'attitude orgueilleuse de ceux qui regardent de haut, avec dédain, le milieu politique socialisant, et le qualifient d'inférieur par rapport au leur qui est fait de vie intérieure, métaphysique et religieuse... Cette comparaison de valeurs, établie entre le monde personnel intérieur et le monde extérieur social, cette opposition de la métaphysique et du socialisme — ce dernier étant qualifié d'irreligieux, d'impie et accusé de s'adonner à un matérialisme n'aspirant qu'à un bonheur animal — cette opposition n'est plus permise aujourd'hui. Non, il n'est pas permis, en ce monde si éloigné de Dieu et si dépourvu de raison, il n'est pas permis d'opposer la métaphysique, le sentiment intérieur et religieux, à la volonté d'améliorer le sort des hommes, ni de décréter que ceux-là sont supérieurs à celle-ci. Tout ce qui est politique et social est du domaine humain. L'intérêt que l'on porte aux humains, la passion pour ce qui est humain, c'est-à-dire les liens qui nous rattachent au problème de l'homme et la sympathie que nous inspire sa destinée, cet intérêt et cette passion embrassent les deux domaines, celui de la personnalité intérieure et celui de l'ordre extérieur de la vie sociale.

Je parle en artiste ; la forme de l'étude approfondie des hommes qui s'appelle l'art relève de l'intérêt que l'on porte à l'humanité, de la compassion ardente de l'homme pour l'homme. L'art fut de tout temps et sera toujours le « Troisième Empire » parfait dont ont rêvé les grands esprits de l'Humanité, et dont le nom est si souvent galvaudé aujourd'hui : c'est l'union parfaite du corporel et du spirituel, de ce qui est naturel et de ce qui est humain. Quel fut de tout temps l'objet de l'art créateur, si ce n'est d'humaniser la Nature et de tirer d'elle ce dont il a besoin pour intensifier la vie dans ses créations ? L'art, toujours, a consisté en cette pénétration, en cette humanisation, c'est-à-dire en une spiritualisation.

*Le matérialisme !* — expression naïve, mais perfide à la fois — dont on a fait un épouvantail pour effrayer les bien-pensants ! Sous prétexte d'idéalisme on prétend, au nom des sentiments intérieurs, refouler, reléguer ce qui est humainement honnête ! Le matérialiste peut être infiniment plus spirituel, plus idéaliste et plus religieux que l'homme distingué, tout gonflé de ces sentiments intérieurs qu'il oppose au matérialisme ; car qui dit matérialisme ne dit nullement, comme le décrète le bourgeois moyen, une doctrine qui s'abîme dans la « matière » ; le matérialisme prétend, au contraire, imprégner la « matière » d'humanisme. « Le comble de l'abomination est de blasphémer la terre », a dit Nietzsche. « Je vous conjure, mes frères, de rester fidèles à la terre. Ne vous cachez plus la tête dans le sable des choses célestes, portez-la haut, votre tête charnelle, portez-la fièrement, cette tête grâce à laquelle vous donnez un sens à la terre. Oui, c'est votre abandon, votre amour généreux, votre connaissance, votre discernement qui donnent à la terre une signification ! Ramenez à la terre, comme je l'ai fait moi-même, la vertu disparue, ramenez-la vers la chair, vers la vie, afin qu'elle donne à cette terre un sens, un sens humain ! » Voilà le matérialisme de l'esprit, voilà le retour de l'homme religieux à la terre. Et le socialisme n'est autre chose que la résolution — dictée par le devoir — de ne plus se cacher la tête dans le sable des choses célestes, lorsque les exigences les plus pressantes de la « matière », lorsque la vie sociale et collective vous appellent ; il s'agit alors de se placer résolument aux côtés de ceux qui veulent donner à la terre un sens, un sens humain.

C'est dans cet esprit que je suis socialiste. Et je suis démocrate en ce sens — sens à la fois simple et universel — que je crois aux idées impérissables qui m'apparaissent liées à l'idée même de l'homme, liées indissolublement, par tous les sentiments, au phénomène « homme », l'idée de la liberté, par exemple ; cette idée de liberté on la déclare aujourd'hui surannée, usée, et l'on voudrait la reléguer parmi les accessoires historiques des temps à jamais disparus. Vous le voyez ; je parle d'un mouvement dont les manifestations se font sentir dans presque tous les pays d'Europe, c'est une sorte de choc en retour — très compréhensible au point de vue de l'histoire des idées — contre les théories libérales du XIX<sup>e</sup> siècle. Le sens profond de ce mouvement est de ramener vers les sources de la vie, vers la réalité des choses, l'esprit humain, qui s'était égaré dans l'abstraction et l'intellectualisme ; c'est aussi de placer au-dessus du sentiment de la liberté, le sentiment de la dépendance et de la nécessité. Ce qui est humain apparaît et se trouve réalisé dans les réfractations du sentiment national et populaire, et le mouvement dont

je viens de parler puise sa sensibilité dans ces données doctrinales, en affichant un certain dédain pour l'abstrait et l'universel. Il se manifeste dans les sciences et les arts, il joue un rôle important dans les efforts de la jeunesse actuelle en quête d'une doctrine philosophique, et nul ne se refuse d'en reconnaître la justification historique, voire la nécessité, dans l'évolution spirituelle de notre époque. Employant une expression que précisément les partisans de ce mouvement réprouvent, je dirai qu'il constitue un « progrès ». Mais les puissances du passé qui, certes, ne se soucient guère de « progrès » abusent singulièrement et dangereusement de ce mouvement, que l'on met au service de théories fausses et contraires à la vie.

Cela se passe — comme nous le savons tous — dans le domaine politique-social. Ceux qui font intervenir en cette occurrence certains concepts à la mode, tels que la race ou le sang, l'instinct, les impulsions, la violence, afin de les faire jouer contre les idées prétendument surannées et flétries de « liberté » et de « démocratie », ceux-là produisent ce mélange odieux d'esprit révolutionnaire et réactionnaire que nous voyons à l'œuvre en de si nombreux endroits ; c'est l'asservissement brutalement romantique au passé, mais le culte a été rajeuni, il a été présenté comme la grande idée de l'avenir, et il a séduit. C'est là-contre que mon sentiment démocratique s'insurge, parce que dans ce mouvement la justice est avilie et violée. Cette révolution, d'un caractère si primitif, semble admettre que les buts fixés par l'humanitarisme des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ont été atteints depuis longtemps ; la vie, pour ne point s'arrêter, devrait brûler cette étape et présenter maintenant des demandes reconventionnelles. On rétablirait ainsi l'équilibre rompu, l'on créerait une situation solide. Cela revient à prétendre, par exemple, qu'il faut, au programme libéral et social réclamant l'union des peuples et la coalition politique-économique du vieux Continent, opposer la seule revendication des entités racistes et du nationalisme. Parmi les jeunes, il en est un grand nombre qui sont prêts à accepter ce raisonnement. Mais ne s'aperçoivent-ils donc pas qu'il est faux ? ! Les aspirations humanitaires de l'époque dite bourgeoise sont loin, hélas ! d'être réalisées ; il faudra attendre longtemps encore avant qu'elles le soient, et il est impardonnable, il est criminel, de les écarter pour faire prétendument du neuf. Le mouvement antidémocratique nationaliste porte sur notre siècle un jugement complètement erroné s'il le croit déterminé par ces seules tendances. Il ne voit pas, en effet, que les aspirations, actuellement vilipendées et bafouées par lui, restent, pour ce siècle au moins, d'un intérêt aussi vital que les siennes et que, sans le contenu spirituel et moral que recèle en lui-même le mot « liberté », l'individu n'est pas vraiment un « homme » et ne peut vivre « humainement ».

L'attachement au pays, à la terre natale, à la patrie, à la civilisation de la nation à laquelle on appartient sont des contingences sacrées, intangibles. Cela n'empêche pas que, dans la vie politique et sociale, l'idée nationale ne peut plus revendiquer

aujourd'hui la primauté, ni l'avenir. Elle a eu son époque héroïque : ce fut le XIX<sup>e</sup> siècle ; elle en est l'enfant, elle s'est affirmée au cours de cette époque après des luttes très dures. Elle fut une idée révolutionnaire, une idée pour laquelle, en Allemagne, des hommes ont sacrifié leur liberté. L'idée nationale a lutté, elle a été victorieuse sur toute la ligne : politiquement, socialement, spirituellement ; elle a été réalisée complètement ; elle a fait son temps. C'est une idée qui appartient désormais au passé, non à l'avenir. Dans l'univers entier, on ne sait plus qu'en faire, on ne peut que la dépasser afin de réaliser des unités plus larges que la vie exige. Tout homme de cœur et de raison, tout homme politique de quelque valeur sait que les peuples européens ne peuvent plus vivre égoïstement isolés, confinés, car ils sont dans une dépendance mutuelle et un commun destin les unit. C'est ce qu'il s'agit de reconnaître et de réaliser. Opposer à cette nécessité vitale un quelconque romantisme primitif raciste, c'est se livrer à une turlupinade, ni plus, ni moins.

C'est sur cette conviction qu'est fondée ma résistance aux tendances actuelles qui prétendent se donner comme des idées neuves auxquelles appartient l'avenir. Je crois savoir qu'en Allemagne ceux qui, comme moi, résistent, sont plus nombreux, plus fermement attachés à leurs idées et plus forts qu'on ne le pourrait croire en ce moment. Les hommes qui aujourd'hui relèvent la tête en Allemagne, c'est-à-dire les représentants du passé et de la contre-révolution auraient depuis longtemps disparu de la scène si la Révolution allemande n'avait fait preuve d'une bonasserie toute germanique — bonasserie qu'il nous plaît d'admirer, d'ailleurs, plutôt que de blâmer. Mais il faut que la République allemande apprenne à avoir foi en sa force et en son bon droit, il faut qu'elle sache combien elle est robuste et quelles énergies morales et spirituelles sont prêtes à l'appuyer aujourd'hui comme hier, alors que ce sont ses ennemis qui semblent triompher ! Les événements actuels ne sont qu'un épisode dans son histoire. L'Allemagne sociale et démocratique, j'en ai la conviction profonde, peut avoir confiance, elle peut être assurée que la constellation actuelle est passagère ; l'avenir, malgré tout, lui appartient. La furie déchaînée des passions nationalistes n'est qu'une dernière et tardive flambée d'un feu qui va s'éteindre. Certains, en voyant ces flammes, croient que c'est une ardeur nouvelle... ils se trompent. Les phénomènes de la vie et de l'évolution, les faits économiques, techniques, spirituels montrent que l'avenir est au sommet de la route que depuis longtemps les peuples sont disposés à gravir, la route qui conduit à l'organisation sociale du monde : à l'union, à la liberté et la paix.

(Traduit par M. E. KESSLER.)

#### LIGUEURS !

Voulez-vous recevoir gratuitement les CAHIERS ? Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.

# SUR L'ORGANISATION MILITAIRE<sup>(1)</sup>

## I. — Armées de métier et armées de conscription

Par Théodore RUYSSSEN

Le projet de réduction des armements présenté, le 14 novembre dernier, par le gouvernement français au Bureau de la Conférence du Désarmement, à Genève, a soulevé, par une de ses dispositions, un vif émoi dans l'opinion publique. Le projet recommande, en effet, d'étendre à tous les pays de l'Europe continentale, tout au moins, un même régime militaire, à savoir « un type général uniforme — celui d'une armée nationale de service à court terme et à effectif limité — ne se prêtant pas à une offensive brusquée ». Or, ce projet, s'il est adopté, n'aboutira à rien de moins qu'à interdire à l'Allemagne et aux autres Etats dits « vaincus », le maintien de l'armée de métier que les traités de 1919 leur avaient imposée ; par contre, il autoriserait — on pourrait presque dire, il obligerait — ces pays à rétablir le service militaire obligatoire.

Et l'on conçoit l'effarement de l'homme de la rue français. Quoi ! pense-t-il, on s'est évertué à contraindre l'Allemagne et ses alliés de la grande guerre à abandonner le système de la conscription, qui leur permettait de mettre en ligne des armées massives pouvant atteindre, pour la seule Allemagne, quelque dix millions d'hommes ; on a sévèrement limité l'effectif de l'armée allemande à 100.000 hommes ; on a interdit à ce pays la création de « réserves instruites » et, à cet effet, on a décidé que ces 100.000 hommes seraient tous des volontaires, s'engageant à servir pour douze années ; on a par surcroît proclamé à satiété le caractère « sacré » et intangible des traités ; et voici qu'on porte à ces mêmes traités l'atteinte la plus grave, en abolissant le principe essentiel de la partie V du Traité de Versailles, dans laquelle les Alliés avaient cru apercevoir la plus solide garantie de leur sécurité ! Le reste de l'édifice ne va-t-il pas s'effondrer, si l'on disjoint de la charpente une pièce aussi essentielle !

Et voici un autre motif d'alarme. Autoriser l'Allemagne à puiser sans compter dans son vaste matériel humain, n'est-ce pas rétablir entre les puissances rivales la concurrence des effectifs et, du même coup, donner inévitablement le signal d'une nouvelle course aux armements, qui conduirait tout droit le monde à une guerre universelle ?

En revanche, il se trouve depuis quelque temps, en France et ailleurs, des publicistes pour soutenir une thèse inverse. Bien loin de consentir au retour de l'Allemagne au service obligatoire, ils préconisent l'extension de son régime, à tous les Etats et l'abandon général de la conscription.

(1) Voir, sur la même question : *Plan français et suggestions britanniques*, par J. KAYSER, *Cahiers* 1932, p. 724 et *Règlement de l'Allemagne ou désarmement général*, par L. LE FOYER, *ibid.*, p. 747.

C'est ainsi qu'un représentant du groupe de « La Jeune République » a présenté, à la récente assemblée générale de la Paix par le Droit, à Pau (1<sup>er</sup> novembre 1932), un rapport des plus nourris en faveur de la généralisation des armées de métier, et ce rapport, fortement motivé, n'a pas laissé d'émouvoir profondément l'auditoire. D'autre part, un officier anglais, le capitaine Lidell Hart, vient de publier dans le numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1932 de la revue *Désarmement*, qui paraît à Genève, un article fort intéressant, dans lequel il se prononce pour l'abandon de la conscription.

Ces considérations ne peuvent que troubler vivement l'opinion publique ; efforçons-nous de les dissiper, ou tout au moins de les atténuer.

\*  
\*  
\*

Convenons tout d'abord que les partisans de l'une et l'autre thèse ne manquent pas d'invoquer de puissants arguments.

En faveur du service obligatoire, on fait valoir avant tout une raison de justice ; c'est celle qu'énonce la loi du 19 Fructidor, an VI (5 septembre 1798), par laquelle le Directoire institua pour la première fois la conscription (2) : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie. » Le défenseur du sol menacé, en effet, ne représente pas un service quelconque comme les travaux de voirie, d'hygiène ou l'extinction d'un incendie ; elle constitue pour un citoyen patriote l'intérêt maximum ; et comme elle implique aussi le risque maximum, celui de la perte de la vie même ou de la mutilation, il n'est pas juste qu'une minorité soit seule exposée à courir ce risque. La solidarité dans les bienfaits de la vie politique commune implique la solidarité dans les sacrifices éventuels. C'est ce souci de justice que traduit fortement l'expression « impôt du sang ».

Mais on peut objecter que cette soi-disant obligation morale est loin d'avoir été toujours recon nue, et qu'il s'en faut aussi qu'elle soit universelle. La conscription a été une invention fort habile du Directoire, que ne rendait pas nécessaire le besoin de la défense nationale. Le Directoire venait d'imposer à la première coalition la paix victorieuse de Campo-Formio, et il s'était lancé en Egypte sur les voies d'une politique de pur impérialisme. Cet instrument de soi-disant sécurité nationale allait

(2) On prétend souvent que la conscription fut inaugurée par la Convention en 1793, quand elle déclara « La patrie en danger ». Mais la Convention s'était bornée à décréter la « levée en masse » en vue d'un péril momentané. Les « volontaires » de 1793 devaient, la guerre finie, rentrer dans leurs foyers sans demeurer dans les cadres de l'organisation militaire, comme le font les réservistes et les territoriaux.

merveilleusement servir les ambitions démesurées de Napoléon, et l'on sait qu'une des mesures les plus populaires de la Restauration fut d'abolir ce système obligatoire, dont toute la population était excédée. Il est vrai que la conscription fut bientôt rétablie, mais elle ne fut pratiquée pendant un demi-siècle qu'avec de fortes atténuations : rachat, remplacement, etc. C'est surtout à la suite des défaites de 1870 et de la perte de l'Alsace-Lorraine, qu'une sorte de valeur mystique s'est attachée au service militaire dans l'opinion française.

De date récente, la conscription n'est pas davantage de pratique universelle. Les Anglais et les Américains du Nord y ont toujours répugné et n'y ont recouru qu'à titre purement exceptionnel pendant la guerre de 1914-1918, pour y renoncer aussitôt après la conclusion de la Paix. On ne saurait dire cependant que la Grande-Bretagne, sinon les Etats-Unis, professe un loyalisme civique moins vivant que la France. Comment, dès lors, soutenir que l'obligation du service militaire soit une conséquence nécessaire du patriotisme et une manifestation indispensable du sentiment démocratique ?

Mais ici intervient un autre argument, inspiré du souci des libertés publiques. Les armées de métier, entre les mains de chefs ambitieux, ne risquent-elles pas de servir moins les intérêts généraux du pays que les desseins personnels des monarques, des oligarchies nobiliaires, des condottières aventureux ? N'est-ce pas, par excellence, l'instrument des coups d'Etat ? Et l'on évoque le souvenir des empereurs romains élus par les prétoriens, les Têtes-Rondes de Cromwell, et le 18 Brumaire. Malheureusement — ou heureusement — l'histoire n'est pas, sur ce point, aussi décisive qu'on le croit. Le coup d'Etat du 2 décembre a été accompli avec le concours d'une armée qui n'était qu'en partie professionnelle ; la petite armée de métier de la Grande-Bretagne n'a jamais combattu contre la Charte et la Reichswehr allemande elle-même s'est jusqu'ici montrée loyale envers la République. En revanche, le pays par excellence des pronunciamientos est l'Espagne, où règne le système de la conscription, quelque peu atténué, il est vrai, par de larges exceptions.

Un autre argument d'ordre moral est de nature à troubler les esprits scrupuleux. La multiplication actuelle des « objecteurs de conscience » suffit à montrer que la conscription éveille d'innombrables répugnances chez ceux qui croient devoir observer dans toute sa rigueur le commandement divin : « Tu ne tueras point. » Or, il est évident que l'intérêt même de la discipline est que les armées ne comptent pas dans leurs rangs de soldats hésitants, paralysés par des doutes intimes sur l'étendue de leurs obligations. Supprimez donc l'obligation ; laissez les objecteurs à leurs scrupules ; n'appellez sous les armes que les citoyens qui voient dans la guerre un sport ou l'exercice sincère d'un devoir national. La défense y gagnera en cohésion et vous éviterez à la conscience publique le trouble profond que ne manquent jamais de susciter les pénalités imposées à des jeunes gens qui, quoi qu'on puisse penser de leur attitude, ne sont assurément pas comparables à des malfaiteurs publics.

Si l'on se place maintenant au point de vue de la politique générale, est-il bien certain que les armées de conscription soient, comme on le pense d'ordinaire, plus favorables au maintien de la paix que les armées de métier ? L'opinion contraire a été exposée avec force dans un article magistral de M. Guglielmo Ferrero, publié dans le *Journal de Genève*, du 9 novembre 1932, sous ce titre « Guerres défensives et guerres politiques ». L'éminent historien italien constate que les deux périodes au cours desquelles la conscription a donné son plein rendement, 1798-1814, d'une part, 1870-1914, d'autre part, ont abouti, à un siècle exactement de distance, aux deux catastrophes qui ont bouleversé le statut de l'Europe. Guerres du Consulat, guerres napoléoniennes, guerre mondiale, ont été également le fruit néfaste d'un système qui a précipité les uns contre les autres les « peuples en armes » et réalisé, dans toute son horreur, la « guerre intégrale ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Frédéric II, qui s'y connaissait, disait : « Il ne faut pas que le civil s'aperçoive de la guerre. » Les gens de métier seuls en supportaient alors les effets directs ; les peuples se bornaient à payer l'impôt et les vaincus passaient avec résignation des mains d'un souverain entre celles d'un autre. Aujourd'hui, la guerre réquisitionne le paysan aux champs, l'ouvrier à l'atelier, les femmes dans les hôpitaux et dans les usines. Nous sommes cruellement payés aujourd'hui pour mesurer les ravages opérés par un système aussi ruineux que meurtrier.

\* \* \*

Est-il possible de se débrouiller dans ce tissu de contradictions ? A notre avis, la question est insoluble, parce qu'elle est mal posée. L'erreur est de penser qu'un type d'armée est par lui-même plus ou moins propre au maintien de la paix, plus ou moins dangereux pour les institutions intérieures. Il faut remonter plus loin, jusqu'aux dispositions intimes des gouvernements et des gouvernés. Tant vaut un peuple, tant vaut son armée. Une nation résolue à la guerre, ou simplement entraînée à une agression par une vigoureuse campagne d'opinion, s'y jettera à corps perdu. Nous prenons volontiers à notre compte la spirituelle observation du capitaine Lidell Hart : « Mettez à ma disposition de la musique martiale et je suis prêt à garantir que j'entraînerai à la guerre n'importe quelle nation, même pour une mauvaise cause. On pourrait vraiment dire que l'abolition de la musique devrait précéder l'abolition des armes offensives. »

Sans doute, des armées de métier, bien entraînées et très mobiles, seront plus efficaces pour une attaque brusquée ; mais une armée de conscription animée d'un solide patriotisme pourra devenir, après quelques jours de mobilisation, l'avalanche irrésistible qui emportera les premières défenses, pour s'immobiliser ensuite en guerre de position, si elle se trouve devant une autre armée nombreuse et convaincue, elle aussi, qu'elle mène un combat de vie ou de mort.

En d'autres termes, la polémique sur les avantages et les inconvénients des divers types d'armées ressemble à s'y méprendre à celle qui s'est

déroulée en interminables débats, au cours de la Conférence du Désarmement, sur la distinction des armées « offensives... » et « défensives ». A l'exception peut-être des forteresses, toute arme, du simple fusil de chasse aux monstrueuses berthas, peut devenir tour à tour offensive et défensive. C'est moins le matériel qui importe que la mentalité de ceux qui en disposent.

Il n'en reste pas moins que les grandes armées permanentes, qui supposent la conscription, constituent aussi bien que les grands armements un facteur de guerre extrêmement dangereux, mais beaucoup moins par leur efficacité propre que par leur effet psychologique. Grandes armées et puissants matériels entretiennent des deux côtés d'une même frontière un égal sentiment d'insécurité et de méfiance ; ils créent une atmosphère trouble, dans laquelle le moindre incident diplomatique risque de s'envenimer. Il convient donc de tout faire pour atténuer cette double menace. C'est là la tâche propre de la Conférence du Désarmement.

Le moins difficile — encore qu'étrangement malaisé — est encore la réduction du matériel, parce qu'il s'agit en l'espèce de facteurs comparables. Sans qu'on puisse encore une fois établir de démarcations précises entre les armements offensifs et les défensifs, on peut s'accorder à reconnaître certains engins comme particulièrement propres à une agression brusquée : avions de bombardement, chars d'assaut, artillerie à longue portée, autos blindées, etc. Leur suppression allégerait déjà grandement l'angoisse des peuples soi-disant armés.

\*\*\*

La question des effectifs est autrement complexe, parce qu'elle se rattache à des facteurs psychologiques qui ne sont pas strictement comparables : traditions nationales, attitude ou répugnance des citoyens à la vie de caserne, esprit de discipline des uns, individualisme des autres, etc.

Il nous semble cependant que l'idée des milices, c'est-à-dire celle des armées à effectifs limités et à très court terme, conformes au modèle suisse, constitue une solution moyenne qui mérite d'être soutenue. Elle apporte des satisfactions partielles aux partisans comme aux adversaires de la conscription ; aux premiers, parce qu'elle maintient le principe patriotique de l'obligation ; aux autres, parce qu'elle ne risque vraiment pas de développer l'esprit militaire au delà des limites morales du loyalisme civique. L'exemple de la Suisse à cet égard est rassurant, et il est remarquable que M. Ferrero et le capitaine Lidell Hart, pour des raisons très différentes, en viennent, au bout du compte, à préconiser l'adoption des milices.

Nous attachons donc la plus grande importance à cette partie du plan français de Désarmement. Il faut louer M. Herriot d'avoir eu le rare courage de faire une large concession au désir des Allemands d'échapper aux strictes limitations imposées par le Traité de Versailles, et de demander en même temps à l'opinion française un lourd sacrifice, sous forme de renoncement au type actuel de service

militaire pour lequel la démocratie de notre pays nourrit une sorte d'attachement mystique.

Mais il va de soi que si le droit est rendu aux Allemands de passer tous par la caserne, pendant quelques semaines, la Reichswehr actuelle devrait être purement et simplement abolie. On ne peut, en toute équité, accorder à ce pays le double privilège d'une armée de choc restreinte, mais extrêmement robuste, et d'une immense réserve de défense nationale.

\*\*\*

Au surplus, pour dire toute notre pensée, la seule manière de venir à bout de ces problèmes irritants, est de transférer la garantie de la sécurité des nations du plan national sur le plan international. Tant que les peuples nourriront la folle illusion qu'ils peuvent, par leurs seules ressources, assurer la sécurité de leur sol et leur indépendance, ils tendront inévitablement, dans l'incertitude du lendemain, à porter leur effort au maximum ; ce seront, une fois de plus, toutes les énergies d'une nation, hommes, femmes, paysans, ouvriers, intellectuels, qui seront affectées aux multiples services de la défense ; bref, la recherche de la vie libre et prospère, au risque d'un suicide collectif : politique de Gribouille, s'il en fut ! D'où il résulte qu'il n'y a de salut que dans l'organisation internationale de la sécurité, et que les multiples armées nationales doivent céder le pas à la force de police unique de la Société des Nations.

Il va sans dire qu'une gendarmerie nationale devrait être par excellence un corps professionnel et que la conscription ne pourrait en former la base. Elle serait d'ailleurs peu nombreuse, et une sévère sélection n'y admettrait qu'une véritable élite physique, intellectuelle et morale. A mesure qu'elle se constituerait, les effectifs nationaux se limiteraient à des forces de police intérieure, qui seraient, comme aujourd'hui, des corps professionnels. En outre, un contrôle international rigoureux veillerait au maintien des effectifs et du matériel d'armement dans les limites fixées par les conventions du désarmement.

En définitive, l'avenir nous paraît appartenir aux corps de défense professionnels. L'institution des milices ne devrait être envisagée que comme une mesure transitoire, qui permettrait aux peuples de passer sans trop d'appréhensions du régime de la sécurité nationale à celui de la sécurité collective. Comme tout métier, la défense du droit ne peut être bien faite que par des spécialistes. Osera-t-on enfin appliquer à la vie des nations cette loi élémentaire de la division du travail social ?

Th. RUYSSSEN.

Voulez-vous être renseigné sur les atrocités de

## LA GUERRE DES GAZ

Lisez :

## LA SCIENCE ET LA PAIX

par Paul LANGEVIN

Ce tract de propagande est distribué gratuitement dans nos bureaux.

## II. — La valeur des Milices

Par le Général PERCIN

*Dans ses Souvenirs militaires, rédigés dans les dernières semaines de sa vie et publiés en 1930 aux Editions de l'Armée nouvelle, le Général PERCIN a expliqué comment ses idées sur l'organisation de l'armée se sont formées dès la guerre de 1870.*

*On trouvera dans ces pages l'opinion d'un homme qui n'a cessé de soutenir avec Jaurès, pour la garantie de la Paix, pour la sauvegarde des libertés publiques et pour l'organisation rationnelle de la Défense nationale, la conception des milices.*

C'est à l'armée de la Loire que sont nées mes idées d'aujourd'hui sur l'organisation de l'armée. Les lettres que j'ai adressées à ma sœur en font foi. Voici un passage de celle du 15 octobre 1870, déjà reproduite dans le Chapitre III. Malgré les erreurs qu'elle contient, cette lettre est intéressante, parce qu'elle a été écrite à une époque où, pour les 99/100 des Français, « vieux soldat » était synonyme de « bon soldat ». En 1872, pendant la discussion de la loi de recrutement, M. Thiers affirmait à l'Assemblée Nationale que nous avions été battus parce que nous vivions sous le régime de la loi de cinq ans. Il demandait le retour au service de sept ans.

C'est le cœur plein de joie, ma chère Elisa, que je t'adresse ces quelques lignes. Nous quittons Angers à 6 heures du soir. Je pars heureux, sous l'impression de bonnes nouvelles. La victoire de Paris est plus qu'importante ; elle est capitale... Elle a montré, une fois de plus, ce que vaut une armée de citoyens-soldats et combien les milices sont au-dessus des armées de métier. A peu près au même moment, nos troupes régulières se faisaient battre près d'Orléans. Les mobiles ont été admirables de courage et d'énergie ; tandis que ce sont les vieilles troupes, les zouaves même ! qui ont lâché pied.

On voit que, dans cette lettre, je prononce le mot de *milices*. Je n'ai pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour préconiser le système. J'ai devancé Jaurès de vingt-cinq ans.

Dans ma lettre du 26, j'affirme ma confiance dans l'armée de la Loire, qui est une armée de milices.

Je renouvelle cette opinion le 6 novembre.

Le 29, je me déclare prêt à rentrer dans mes foyers, après la guerre, avec un brevet d'officier d'artillerie.

Je croyais alors, non pas, comme certains en avaient la foi en 1914, que je faisais la dernière des guerres, mais que j'allais voir la fin des armées de métier. Je le croyais tellement que, quelques jours après, lorsque j'ai été blessé d'un éclat d'obus, et que mon capitaine m'a demandé ce que je préférerais, d'une proposition pour l'avancement ou d'une proposition pour la croix, j'ai répondu que je préférerais la croix. Je n'aurais pas fait cette réponse, si j'avais pensé que l'on maintiendrait l'armée permanente, ma promotion au grade de capitaine à l'âge de vingt-quatre ans me

promettant, dans une armée de ce genre, un avenir de général de division.

Dans une brochure parue en 1925, sous le titre « *Comment doit être conçue la réorganisation de la défense nationale* », le général Taufflieb, alors sénateur du Bas-Rhin, constate l'analogie de la situation de 1870 avec celle d'aujourd'hui.

En 1870, dit-il, malgré des prodiges de valeur individuelle, notre armée de frontière a été anéantie. La majeure partie a été bloquée dans Metz, le 18 août au soir. Le 2 septembre, tout ce qui subsistait a capitulé à Sedan. C'est pour parer au retour de ces effroyables erreurs que la loi de 1873 avait prévu la mobilisation en bloc, dans le cadre du corps d'armée, des unités actives et des unités de réserve.

Malheureusement, ajoute le général Taufflieb, le Conseil supérieur de la guerre estimait, en 1914, que les unités de réserve n'avaient aucune valeur offensive, qu'elle ne pouvaient être utilisées que pour les opérations de l'arrière. On ne voulait, pour le premier choc, que des troupes de l'armée active, portées à l'effectif de guerre par quelques réservistes de complément.

Je tiens d'une lieutenant-colonel d'infanterie, désigné en 1913 pour commander, en temps de guerre, un régiment de réserve de la 1<sup>re</sup> région, que, s'étant plaint à son général inspecteur du dénûment dans lequel se trouvait la troupe qu'il aurait à mener au feu, il a obtenu la réponse suivante : « Vous ne serez employé qu'à garder des convois. »

Je tiens du général d'Amade, commandant en 1914, d'une armée opérant sur le territoire de la région de Lille, où je servais moi-même comme commandant de la 1<sup>re</sup> région, qu'ayant fait à l'Etat-Major de Lille une plainte analogue, au sujet des régiments d'infanterie territoriale qu'il allait avoir sous ses ordres, il a obtenu d'un officier d'Etat-Major la dédaigneuse réponse que voici : « Que voulez-vous que l'on fasse de ces régiments de pharmaciens ? »

C'était l'idée de tout l'Etat-Major français. On ne croyait pas aux réserves.

Or, écrit le général Taufflieb, nos réservistes, nos territoriaux et nos vieux R. A. T. ont combattu partout, pendant la dernière guerre, coude à coude avec nos jeunes soldats. La Nation armée a fait ses preuves. Si, au lieu d'attendre dans les dépôts qu'on voudrait bien songer à eux, nos réservistes s'étaient trouvés au front, nous n'aurions pas connu Charleroi.

Bref, le général Taufflieb déplore, comme moi, que nos gouvernants aient si mal compris les enseignements de la guerre de 1870 et ceux de la dernière guerre.

Une des raisons de cet aveuglement est l'idée fautive, non pas qu'il faut plus de trois mois pour faire un soldat, mais que le Gouvernement

doit avoir à sa disposition une force toujours disponible pour réprimer, le cas échéant, les mouvements insurrectionnels qui pourraient se produire sur certains points du territoire; pour assurer « le maintien de l'ordre », dit le projet Painlevé, ministre de la Guerre, le 28 janvier 1926.

Le Gouvernement croit, comme d'ailleurs la plupart des Français, qu'on ne peut confier des missions de police qu'à des fractions d'armée de métier. Cette opinion est erronée.

En 1890, au cours d'un voyage en Suisse, j'ai rencontré, sur un bateau qui faisait le tour du lac des Quatre-Cantons, une compagnie de miliciens suisses dont j'ai interrogé les officiers. Ceux-ci m'ont dit qu'ils étaient envoyés au mont Saint-Gothard, pour y étouffer une émeute occasionnée par une grève. Ces miliciens trouvaient la chose toute naturelle. Toutefois, ils m'ont fait remarquer que le Gouvernement fédéral choisissait toujours, pour réprimer une insurrection, des troupes provenant d'un autre canton.

Pourquoi n'opérerait-on pas de même chez nous? Des miliciens français accepteraient parfaitement la mission de rétablir l'ordre à l'intérieur, si cet ordre était sérieusement menacé. Ils accepteraient la mission de rétablir l'ordre dans une de nos possessions, si quelque aventurier tentait de le troubler. Mais, ils ne l'accepteraient que si l'opinion publique, préalablement avertie, jugeait cette intervention légitime.

Une armée de métier, au contraire, marchera toujours, pour les mauvaises causes aussi bien que pour les bonnes. Toute expédition est, pour les officiers d'une armée de métier, une occasion d'améliorer leur carrière.

Je n'ai jamais servi aux colonies, ni en Afrique. Mais, cent fois, aux tables d'officiers, j'ai entendu des camarades de l'armée coloniale ou de l'armée d'Afrique raconter, *inter pocula*, que, quand on veut conquérir une portion de territoire, on cherche à exaspérer, par un moyen quelconque, la population indigène qui l'habite. On cherche à créer, dans cette population, un esprit de révolte, on la pousse à attaquer les Européens. Au besoin, on s'adonne à un indigène qui assassine un colon. C'est une occasion de châtier la tribu à laquelle appartient cet indigène, et d'occuper son territoire.

Il est indéniable, a écrit Jean de Pierrefeu, le 1<sup>er</sup> août 1925, dans *l'Impartial français*, que la provocation des indigènes, en vue d'occasionner une expédition lucrative, est dans les habitudes coloniales. On soupçonne, a-t-il ajouté, le colonel Huot, attaché à l'Etat-Major du maréchal Lyautey, d'avoir joué le rôle d'agent provocateur.

Il n'y aura pas de paix en Europe, tant qu'on y entretiendra des effectifs autres que ceux des citoyens auxquels on devrait donner l'instruction militaire, comme en Suisse, dans des écoles de recrues, pendant quelques mois seulement.

Il faut donc évacuer les provinces rhénanes, dont l'occupation — je l'ai démontré cent fois, et personne ne m'a contredit — est absolument inutile. Le service de la couverture serait assuré par la levée en masse des réservistes et des territoriaux

de la région frontrière, détenteurs, dès le temps de paix, ainsi que cela se fait en Suisse, pour toute l'armée, de leur équipement et de leurs armes; dressés, lors de leurs périodes d'exercices, à rejoindre directement leurs postes de combat. C'était la solution de Jaurès, qui l'avait prise pages 124 et 125 du livre intitulé « *Nos frontières de l'Est* », livre dont l'auteur est le général Maitrot, un nationaliste cependant, un militariste à tous crins.

Nombreux sont, dans l'armée française, les militaires professionnels qui pensent comme moi; mais rares sont ceux qui osent le dire, craignant d'être traités d'antimilitaristes, ou de désobliger ceux de leurs camarades auxquels la guerre a profité. Peut-on attendre, de militaires professionnels qu'ils déclarent inutile la profession dont ils ont fait leur gagne-pain? C'est aux Etats à supprimer ce gagne-pain.

Le jour où l'on ne servira plus d'appointements qu'aux instructeurs permanents des écoles de recrues; le jour où les citoyens sauront qu'ils recevraient, en cas de guerre, une indemnité leur permettant de faire vivre leur famille, mais que, la guerre terminée, ils seraient renvoyés dans leurs foyers; le jour où, en un mot, on aura organisé les milices, il existera, en Europe, une puissante opinion publique, avec laquelle les gouvernements seraient obligés de compter. Si la guerre éclate quand même, des miliciens chercheront à l'abréger, tandis que des militaires professionnels chercheraient à la faire durer.

Certains pacifistes prétendent qu'un peuple, en possession d'un instrument de guerre, de quelque forme qu'il soit, milice ou armée de métier, sera tenté de s'en servir pour attaquer ses voisins. En conséquence, ils demandent la suppression de toute organisation de la défense nationale.

Dans un manifeste émanant d'un comité dont le siège est à Londres, manifeste qu'ont reproduit la *Volonté* du 29 août et l'*Ere Nouvelle* du 2 septembre 1926, soixante-dix autres personnalités de dix-huit nations différentes ont demandé l'abolition du service militaire obligatoire.

La suppression radicale de l'armée, sous quelque forme que celle-ci se présente, est une de ces exagérations nées du malaise d'après-guerre, comme était né, pendant la guerre, ce patriotisme outrancier, au nom duquel on a commis tant de sottises et même tant de crimes.

Les Barbares avaient-ils une armée, lorsque, suivis de voitures transportant leurs femmes et leurs enfants, ils envahirent les Gaules, qu'occupaient cependant des légions romaines parfaitement organisées?

Si les Allemands voulaient nous envahir, avec leur population presque double de la nôtre, en vain aurait-on supprimé l'armée, chez eux comme chez nous; en vain aurait-on aboli le service militaire obligatoire; en vain aurait-on envoyé au fond de la mer tous les fusils et tous les canons existants; ils pourraient faire comme les Barbares, et même mieux. Ils remplaceraient par des bidons de pétrole les torches dont les guerriers d'Attila étaient pourvus, pour allumer les incendies qui de-

raient anéantir les récoltes et terroriser les populations. Dès le premier jour, ils disposeraient des armes de toute espèce qu'ils auraient ramassées chez eux : fusils de chasse, revolvers, poignards, couteaux de cuisine et couteaux de poche. Quinze jours après, ils auraient des grenades à main. Un mois après, le moindre fondeur de robinets en cuivre leur aurait fourni de petits canons en bronze se chargeant par la bouche, en attendant les canons en acier que la grosse métallurgie, aujourd'hui préparée à ce genre de travail, ne tarderait pas à fabriquer.

Lors de la grande Jacquerie de 1358, les paysans de l'Île-de-France, armés de fourches et de faux, ont mis à mal des chevaliers bardés de fer et des hommes de guerre armés jusqu'aux dents. Ils ont échoué; mais ils auraient réussi, s'ils avaient eu affaire à des hommes désarmés.

A défaut de fusils, les sans-culottes de la Révolution se sont armés de piques. A défaut de piques, ils se seraient armés de gourdins.

On n'empêchera jamais un peuple, si désarmé qu'il soit, d'improviser les moyens de faire la guerre, s'il est poussé à la faire par un mobile quelconque : convoitise de richesses appartenant à un voisin, orgueil national blessé, etc... On ne peut donc se passer d'une certaine organisation de la défense nationale, mais cette organisation doit être telle qu'une nation pourvue de l'instrument défensif qui lui est nécessaire ne soit pas tentée d'en faire un instrument d'agression.

Le seul moyen d'arriver à ce résultat est de confier la défense du pays à une troupe que n'anime pas l'esprit de guerre. Ce sont les milices qui remplissent le mieux cette condition.

Il faut donc organiser les milices, sur le modèle de la Suisse, avec les retouches que pourront nécessiter les lois et les mœurs des deux pays.

Et ainsi sera exaucé le vœu que j'ai formulé, le 14 octobre 1870, dans ma lettre à ma sœur, il y a près de soixante ans.

## BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### LA POLICE CONTRE LA RÉPUBLIQUE

#### La Ligue attend les explications du gouvernement

Lundi soir, à la suite d'une réunion nombreuse et paisible, organisée aux Sociétés Savantes par la Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste, sous ce titre : « L'Université contre le Fascisme », des étudiants et des ouvriers républicains ont été, à la hauteur de la rue Le Goff, brutalement attaqués par des agents en uniforme.

Plusieurs jeunes gens, ainsi assaillis sans provocation, ont été atteints de plaies pénétrantes au visage et au sommet de la tête. L'un d'entre eux, menuisier de profession, a été si odieusement brutalisé que la police laisse ignorer où elle l'a transporté.

La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre ces mœurs indignes.

Elle proteste contre une agression policière qui fait un contraste scandaleux avec la tolérance dont jouissent les manifestations dirigées par l'Action Française, les Jeunesses Patriotes, les Croix de Feu contre la démocratie et le régime parlementaire.

Elle demande si le Préfet de Police est maintenu en fonctions pour livrer la rue au fascisme.

Elle demande si le Gouvernement républicain se refuse à défendre ceux qui défendent la République

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

Séance du 19 janvier 1933

#### BUREAU

**Banquet Gaillaud.** — La Fédération de la Seine organise, le dimanche 5 février, un banquet en l'honneur de M. Gaillaud, son secrétaire général, élu membre du Comité Central.

La Section de Vincennes invite MM. Basch et Kahn à assister à ce banquet; le président et le secrétaire général n'étant pas libres à la date fixée, le Bureau demande à M. Hérold de les représenter.

**Fédération de la Sarre.** — M. Rusch, président de la Fédération de la Sarre, qui habite aujourd'hui Strasbourg, est obligé de renoncer à ses fonctions. Il demande à être délégué du Comité Central pour la Sarre, afin de continuer à ce titre sa propagande et son activité en plein accord d'ailleurs avec le nouveau bureau.

Le Bureau remercie M. Rusch de l'activité et du dévouement qu'il a montrés à la tête de la Fédération de la Sarre dans des conditions souvent pénibles et difficiles. Il accepte avec reconnaissance l'offre de M. Rusch de continuer, bien qu'habitant Strasbourg, à faire de la propagande en Sarre pour la Ligue et lui donne à cet effet sa délégation.

**Contre les pogromes en Pologne.** — La Section de Paris-9<sup>e</sup> a demandé au Bureau de protester contre les troubles antisémites qui ont eu lieu récemment en Pologne.

Le Bureau s'élève avec vigueur contre les persécutions et les massacres dont les Juifs sont victimes en Pologne. Il proteste contre la complicité de la dictature polonaise, qui donne elle-même l'exemple de la persécution et de la violence contre les minorités religieuses ou nationales.

**Hussein-Dey** (Ordre du jour de la Section). — Le Bureau prend connaissance d'un ordre du jour de la Sec-

tion d'Hussein-Dey renouvelant des manifestations antérieures et demandant notamment :

Que toutes les fonctions directrices et administratives du Comité Central soient gratuites, à l'exception de quelques employés subalternes, strictement indispensables à la bonne marche des services :

Qu'il soit laissé aux Sections au moins la moitié du produit des cotisations, l'autre moitié étant répartie comme suit : 3 francs au Comité Central et 2 francs à la Fédération.

Qu'il soit créé, dans chaque Fédération, un conseil juridique aux fonctions gratuites, chargé d'étudier les cas soumis par les Sections. (Le rôle du Comité Central se bornerait, dans ce cas, aux interventions auprès des hauts pouvoirs publics.)

La Section d'Hussein-Bey demande également les noms des conseils juridiques de la Ligue et le montant de leurs émoluments.

Le Bureau décide de rappeler à la Section d'Hussein-Bey que l'anonymat des conseils juridiques a toujours été la règle de la Ligue et d'appeler l'attention de la Fédération d'Alger sur l'esprit antidémocratique d'un système qui, privant de toute rémunération un travail assidu et absorbant, ferait de la Ligue le plus inique des patrons.

**Aix-en-Provence** (Vœux de la Section). — Le secrétaire général donne lecture au bureau d'une série de vœux de la Section d'Aix-en-Provence, calomniant le Comité Central. M. Kahn n'entend pas contester le droit qu'a toute Section de critiquer et de blâmer — même injustement — le Comité, mais il regrette la publication, dans les journaux de la région, d'imputations aussi nuisibles à la réputation de la Ligue et à sa propagande.

Le Bureau décide, sur la proposition de M. Basch, de signaler la situation à la Fédération des Bouches-du-Rhône et à M. Baylet, son président d'honneur.

**Objection de conscience.** — L'Internationale des Résistants à la guerre a adressé au Bureau un questionnaire au sujet de l'objection de conscience.

Le Bureau décide de répondre en indiquant la position prise par la Ligue au Congrès de 1929 et en rappelant les démarches faites depuis lors en faveur des objecteurs de conscience.

**St-G...** (Attitude de la Section). — La Section de St-G... a soumis à la Ligue, au mois de décembre, un dossier qui a été examiné par les conseils juridiques ; ceux-ci ont émis l'avis qu'il s'agissait d'une affaire d'intérêts privés et qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir.

La Section a demandé à M. R..., délégué au Congrès, d'appeler l'attention du secrétaire général sur l'affaire. Le secrétaire général a déclaré à M. R... que les conseils juridiques examineraient le dossier à nouveau en tenant compte de ses arguments.

Or, à la date du 4 janvier, le Bureau de la Section menace de donner sa démission collective s'il n'a pas satisfaction dans l'affaire en question.

Le Bureau déclare à nouveau qu'il est prêt à réétudier l'affaire, mais qu'il ne peut accepter d'ultimatum.

### Séance du 2 février 1933.

#### BUREAU

**Liberté individuelle.** — La loi sur les garanties de la liberté individuelle votée par la Chambre le 30 décembre et désormais définitive, n'a pas encore été promulguée. Le délai d'un mois accordé à l'exécutif par la Constitution pour la promulgation des lois votées par les Chambres est expiré.

Le Bureau décide d'envoyer à la presse un communiqué de protestation et prie M. Henri Guernut d'interpeller le Gouvernement (Voir p. 120).

**Conférence internationale pour l'Enseignement de l'Histoire.** — La Ligue a reçu un appel de la Conférence internationale pour l'enseignement de l'Histoire, qui est rattachée à l'Institut international de coopération intellectuelle. Cette conférence groupe

toutes les associations et personnalités qui s'intéressent à l'enseignement de l'histoire. Elle publiera un bulletin qui se proposera, « non pas d'éliminer de l'enseignement historique l'esprit national, mais tout parti pris national, toute déformation tendancieuse des faits, tout esprit d'hostilité contre les peuples étrangers » et de faire ainsi passer « à travers les cadres nationaux éducateurs un courant de vie internationale ».

Le Bureau ne peut qu'approuver entièrement ce programme.

Il décide de souscrire au bulletin de la Conférence.

**Meeting Olszanski.** — Le Bureau avait décidé d'organiser à Douai un meeting au sujet de l'affaire Olszanski.

M. Langevin observe que cette affaire n'intéresse pas spécialement les citoyens de Douai et M. Victor Basch estime que la Ligue a défendu Olszanski comme il convenait et qu'il ne semble pas qu'il y ait lieu pour le moment de faire autre chose.

M. Kahn propose qu'une grande manifestation sur l'action générale de la Ligue soit organisée à Douai avec le concours de la Fédération du Nord et qu'on y parle, entre autres, de l'affaire Olszanski.

Le Bureau se range à cet avis.

**Marseille** (Traité des blanches). — A propos d'une affaire de traite des blanches à Marseille, la Ligue avait demandé au ministre de la Santé publique d'envisager les mesures propres à combattre efficacement le proxénétisme (*Cahiers* 1932, p. 763). M. Victor Basch devait donner à Marseille, sous les auspices de l'Union temporaire contre la prostitution réglementée, une conférence sur la traite des blanches.

Cette conférence a été décommandée, mais M. Basch est prêt à traiter cette question à Marseille sous les auspices de la Ligue.

### Séance du 20 février 1933

#### BUREAU

**Cahiers** (Une lettre de Mlle Williams). — Mlle Martha Williams, secrétaire générale de la Section de Paris (18<sup>e</sup>) (Grandes-Carrières), transmet un vœu de sa Section demandant que des représentants de « la minorité » puissent publier, chaque mois, un article dans les *Cahiers*.

M. Victor Basch rappelle la délibération qui a été prise par le Comité Central, lorsque le *Bulletin officiel* a été transformé en une revue. La question s'est posée de savoir si cette revue serait dirigée par un comité ou si le secrétaire général en serait le directeur.

Le Comité Central s'est arrêté à cette seconde solution. Dans les cas délicats ou embarrassants, le secrétaire général a l'habitude de consulter le Bureau, mais le Bureau ne lui donne qu'un avis. C'est donc à M. Kahn qu'il appartient de répondre comme il l'entendra à Mlle Williams. M. Basch déclare, au surplus, qu'il n'y a pas à la Ligue une majorité et une minorité entre lesquelles il convient de partager les pages de la revue. Tous ceux qui estiment avoir des choses intéressantes à publier peuvent, quelles que soient leurs tendances, envoyer des articles au directeur des *Cahiers*.

M. Roger Picard remarque qu'il n'y a pas à la Ligue une minorité permanente, mais que, sur chaque question controversée, il y a une majorité et une minorité qui ne sont pas les mêmes sur toutes les questions. (1)

(1) A la suite de la séance du Bureau, M. Emile Kahn a adressé à Mlle Williams une lettre dont nous détachons les passages suivants :

« Mademoiselle et chère Collègue,  
« ... Il n'existe pas, dans la Ligue — et nous nous en félicitons — de minorité et de majorité constituées à l'état de fractions permanentes. Il arrive tout naturellement que, sur telle question, le Comité Central et la Ligue se partagent en minorité et en majorité, mais sur une autre question, souvent aussi importante, la minorité et la majorité ne sont plus les mêmes. C'est là la différence profonde entre la Ligue et d'autres groupements ou partis de gau-

**Affaire Tordjmann.** — M. Victor Basch rappelle que Mme Teboul vient d'être graciée mais qu'elle n'a pas retrouvé sa situation d'employée des P. T. T. A la demande de l'avocat de Mme Teboul, le secrétaire général avait proposé à M. Henri Guernut et à M. Marius Moutet de présenter un amendement à la loi d'amnistie rédigé en des termes tels que Mme Teboul pût en profiter et obtenir ensuite, sans difficulté, sa réintégration.

MM. Guernut et Moutet n'ont pas cru pouvoir défendre cet amendement. En effet, ce texte, rédigé dans des termes forcément généraux, et qui risquait de bénéficier à un certain nombre de délinquants de droit commun peu intéressants, n'avait aucune chance d'être accepté. Par ailleurs, la Ligue est intervenue le 3 février pour demander la réintégration de Mme Teboul. Il serait souhaitable que cette démarche fût appuyée par le Groupe parlementaire.

M. Henri Guernut est pleinement d'accord avec le président et il a déjà fait une démarche dans le même sens. Si l'administration estime que le maintien de Mme Teboul à Oran présente des inconvénients rien de plus simple que de l'affecter à un autre poste.

**Affaire Platon.** — Le docteur Platon a présenté une demande de réintégration dans ses fonctions de professeur à l'École de Médecine de Marseille, fonctions dont il avait été privé à la suite de sa condamnation.

Cette demande devait, conformément à la loi, être soumise, après enquête, au Conseil supérieur de l'Instruction Publique. Le Conseil supérieur en a été saisi dans sa séance du 18 février. Le docteur Platon était assisté de M<sup>e</sup> Henry Torres.

Par 32 voix contre 14 sa demande a été repoussée. Le Bureau exprime au docteur Platon toute sa sympathie. On pouvait espérer que, toutes les conditions légales étant remplies, le Conseil supérieur donnerait une suite favorable à la demande.

Le Bureau s'entretient des moyens d'obtenir pour le docteur Platon une compensation légitime.

**Question du mois.** — M. Emile Kahn demande au Bureau s'il convient de reprendre les questions du mois et sur quels sujets. Si le Bureau se prononce pour le maintien de ces consultations, la question de la Presse paraît de nature à intéresser les Sections.

M. Victor Basch croit que la question du mois a été une heureuse innovation qui permet aux Sections d'étudier un certain nombre de questions intéressantes pour les ligues.

M. Guernut est du même avis. S'il a demandé au Comité Central, il y a quelques années, de prendre cette initiative, c'est qu'il avait remarqué chez les dirigeants de nos Sections un certain embarras pour fixer l'ordre du jour de leurs réunions. La question du mois fournit un aliment aux discussions, entretient le goût des controverses sur les questions élevées ; il serait fâcheux d'en déshabituer nos Sections.

M. Roger Picard propose de mettre à l'étude la question de la semaine de 40 heures.

che, où les tendances sont, en quelque sorte, fixées et figées. Ce fait a été affirmé avec beaucoup de force au dernier Comité Central, notamment par notre collègue M. Langevin.

«... Dans ces conditions, le Bureau ne voit pas comment se ferait la classification des ligues et se répartirait la collaboration dans les Cahiers. Il redouterait, au contraire, qu'une mesure telle que vous la proposez ne crée dans la Ligue des divisions permanentes que jusqu'à présent nous n'avons pas à regretter.

« Je me permets d'ajouter à ces considérations un renseignement de fait. La direction des Cahiers est conçue dans un esprit assez libéral pour permettre de s'y exprimer à toutes les nuances d'opinion qui se font jour dans la Ligue à propos de tous les problèmes. C'est ainsi que, dans le seul mois de janvier, nous avons publié un article de M. Gouttenoire de Toury sur l'article 231, un article de M. André Philip sur l'objection de conscience, problèmes sur lesquels ces deux collègues sont en désaccord avec la majorité du Comité Central. Pour ma part, je n'ai jamais considéré les Cahiers comme l'organe ni d'une majorité, ni d'une minorité, mais de la Ligue tout entière dans sa diversité bienfaisante... »

M. Victor Basch propose de choisir la question du Droit des fonctionnaires qui est une grande et belle question et qui présente, en outre, un intérêt actuel.

Le Bureau retient la proposition du président.

**Banquet Caillaud.** — M. Ferdinand Hérolt a représenté le Comité Central, le dimanche 5 février, à un banquet offert par la Fédération de la Seine à MM. Caillaud et Michon, élus membres du Comité Central.

Il rend compte au Bureau de cette manifestation.

**Congrès interfédéraux.** — M. Emile Kahn rappelle que le Bureau s'est opposé jusqu'ici à ce que des Congrès soient tenus en commun par plusieurs fédérations. Le Bureau a considéré que ces Congrès interfédéraux n'étaient pas statutaires. Ils ne sont pas, en fait, prévus par les statuts. Or, il est de plus en plus difficile au Comité Central de se faire représenter dans tous les Congrès fédéraux. Si plusieurs fédérations se groupent pour tenir un Congrès commun, il sera plus facile au Comité d'y prendre part, et ces Congrès, plus importants, auront un retentissement plus grand dans la région.

M. Hérolt rappelle qu'autrefois des fédérations se groupaient pour tenir des Congrès communs.

M. Guernut croit que ces manifestations ont des avantages et des inconvénients qu'il précise. En tout cas, elles ne doivent pas être laissées au hasard ou à la fantaisie. La Ligue pourrait arrêter un groupement régional de fédérations, tenter ainsi une première expérience de régionalisme. Mais il reste sceptique sur l'excellence des résultats.

M. Emile Kahn propose de laisser la Fédération du Var, qui a manifesté l'intention de tenir un Congrès commun avec les fédérations voisines, faire une expérience qui pourra servir de base à une réforme ultérieure des statuts.

Adopté.

**Conflits.** — Des décisions prises par le Congrès sur le rapport de la Commission des conflits ont été mal accueillies par deux Sections qui discutent les mesures prises et se refusent à les appliquer.

Le Bureau déclare que les décisions du Congrès sont sans appel et s'imposent à tous.

**Fédération des Alpes-Maritimes (Dissolution de la Section de Cagnes-sur-Mer).** — La Fédération des Alpes-Maritimes demande la dissolution de la Section de Cagnes-sur-Mer qui, malgré plusieurs mises en demeure, refuse d'acquiescer ses cotisations fédérales.

Le Bureau décide de dissoudre la Section pour violation des statuts.

**Ferdinand Buisson (Commémoration de la mort de).**

— L'anniversaire de la mort de Ferdinand Buisson a été célébré à Thieuloy, le 19 février, sur l'initiative de la Section de Grandvilliers.

La Section n'a pas demandé au Comité Central de collaborer à l'organisation de cette manifestation et ne l'y a pas invité. Une conférence de M. Delaisi était organisée pour le même jour, à Grandvilliers. La Section, en demandant l'envoi d'un conférencier, n'avait pas annoncé qu'elle organisait à cette date, une cérémonie commémorative.

M. Victor Basch exprime son étonnement que ni le Bureau du Comité Central, ni lui-même n'aient été invités à cette cérémonie.

Le Bureau exprimera à la famille de Ferdinand Buisson ses regrets de n'avoir pu y assister.

**Secours Rouge International (Circulaire aux Sections).** — Le Secours Rouge International a imprimé une circulaire qu'il adresse aux Sections et qui dénonce les parlementaires ligueurs qui ont voté contre trois propositions soutenues par le parti communiste au sujet de l'amnistie.

Le Bureau décide de ne pas répondre aux attaques du S. R. I. qui s'est fait une habitude de diffamer la Ligue et qui a publié et répandu contre elle une brochure calomnieuse. Ce groupement relève d'un parti qui interdit à ses membres d'adhérer à notre association. Il n'a donc aucun titre à s'ingérer dans nos affaires intérieures.

En ce qui concerne l'amnistie, le Bureau rappelle que la Ligue a pris l'initiative de toute une série d'amendements, qu'elle a fait soutenir ces amendements par son Groupe parlementaire et qu'elle a été constamment en accord avec le Comité général d'amnistie.

Le Bureau rappelle, d'autre part, que les parlementaires ligueurs ne sont responsables de leurs votes que devant leurs électeurs.

Le Bureau estime que l'effort le plus utile des Sections en faveur de l'amnistie consiste à collaborer à l'action du Comité Central. C'est la Ligue qui est, pour tous les ligueurs, le vrai Comité d'amnistie. Il ne peut que les dissuader d'apporter leur collaboration à des Comités d'amnistie organisés par des éléments hostiles à la Ligue en vue d'y semer la division.

**Affaire Olszanski.** — Les Sections et des personnalités appartenant à la Ligue sont sollicitées d'adhérer à un Comité de défense d'Olszanski qui est en voie d'organisation. L'appel de ce Comité de défense ne fait aucune allusion à l'activité de la Ligue ni à ses efforts en faveur d'Olszanski.

Toutes nos démarches ont été publiées ; les Sections savent ce que, à la demande de ses amis et d'accord avec son avocat, nous avons fait et nous nous proposons de faire pour Olszanski. Elles apprécieront le silence significatif du Comité de défense.

**Tribunaux d'Anciens Combattants (Loi Valière).** — Le secrétaire général rappelle au Bureau que la loi créant les Tribunaux d'anciens combattants qui a été promulguée le 9 mars 1932 n'est pas encore en application. L'un des deux décrets prévus pour assurer son fonctionnement n'a pas encore été publié. Ce décret qui doit être rendu dans la forme des règlements d'administration publique, est arrêté depuis six mois au Ministère des Finances. Le secrétaire général propose au Bureau de saisir le Groupe parlementaire.

M. Henri Guernut indique qu'il a posé des questions écrites à l'Officiel à ce sujet. Les réponses ne lui paraissant pas satisfaisantes, il interviendra à la tribune.

D'autre part, la Section de Paris (14<sup>e</sup>), en protestant contre le fait que cette loi n'est pas encore en application, propose d'organiser une journée nationale de réparation envers toutes les victimes des Conseils de Guerre : cette journée pourrait être fixée au dimanche le plus proche de l'anniversaire de l'assassinat de Jaurès.

Le Bureau comprend les raisons qui ont amené la Section de Paris (14<sup>e</sup>) à faire cette proposition. Il craint cependant que ces manifestations ne provoquent des incidents pénibles et ne déplaisent à certaines familles. Il réserve sa décision dans l'espoir que par ses efforts la loi Valière sera entrée en application avant le mois de juillet prochain.

**Affaire Freinet.** — Le Bureau s'entretient de l'affaire Freinet et approuve le projet de démarche auprès du Ministre de l'Education Nationale, préparé par le président et le secrétaire général. (Voir Cahiers 1933, page 138).

## AVIS IMPORTANT

Nous publierons dans le prochain numéro le compte rendu des séances tenues par le Comité Central, le 19 janvier et le 2 février, sur les suites à donner au Congrès National.

Nous appelons d'avance l'attention de tous les ligueurs sur ces deux séances d'un intérêt particulier.

## POUR LA CONCILIATION INDISPENSABLE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que la gravité des circonstances actuelles réclame le concours de toutes les forces de démocratie ;

Considérant que les fonctionnaires n'ont jamais refusé d'assumer leur juste part des charges supplémentaires imposées à la Nation par la crise économique et financière, à la condition légitime qu'un prélèvement, sinon égal, du moins équivalent, soit opéré sur les autres contribuables ;

Considérant qu'il serait inique de faire subir le sacrifice le plus lourd aux fonctionnaires et salariés, contribables « intégraux » ;

Considérant qu'il serait scandaleux de tolérer que, dans la détresse des finances publiques, certaines catégories privilégiées pussent continuer d'échapper en tout ou partie à l'impôt — et laisser la fraude fiscale frustrer impunément l'Etat de sommes bien supérieures au rendement des contributions établies sur les fonctionnaires ;

Met l'opinion publique en garde contre les campagnes intéressées qui, dirigées contre les fonctionnaires, tendent en réalité à maintenir l'immunité du privilège et de la fraude, à discréditer l'administration de la République et à mettre en conflit les pouvoirs publics et les groupements de fonctionnaires ;

Demande au Parlement de répartir les sacrifices dans un esprit d'équité, sans accabler ceux qui ne peuvent (le voudraient-ils) se dérober à l'impôt ;

Confiant enfin dans la clairvoyance et l'esprit civique des fonctionnaires, il compte qu'ils sauront se prêter aux acceptations nécessaires pour éviter la rupture de ce front commun de la démocratie, qui n'est pas moins indispensable pour le salut de la paix que pour la sauvegarde des droits et libertés de tous les travailleurs.

(23 février 1933.)

## CONTRE L'AGRESSION JAPONAISE

La Ligue demande des sanctions économiques et financières

Le Comité Central,

Enregistrant les décisions prises par l'Assemblée extraordinaire de la Société des Nations dans le conflit sino-japonais, la condamnation unanime de l'agression japonaise et les recommandations faites au Japon pour l'évacuation de la Mandchourie conquise ;

Constatant le refus opposé par le Japon et sa décision de se dérober aux obligations des pactes ;

Réclame des puissances signataires du Pacte de la Société des Nations l'application de l'article 16 : « Si un membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est « ipso facto » considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Ceux-ci s'engagent à rompre immédiatement avec lui toute relation commerciale ou financière, à interdire tout rapport entre leurs nationaux et ceux de l'Etat en rupture de pacte et à faire cesser toutes communications financières, commerciales ou personnelles entre les nationaux de cet Etat et ceux de tout autre Etat, membre ou non de la Société. »

Invite le Gouvernement français à ouvrir des négociations pour obtenir de toutes les puissances le refus de tout concours financier au Japon, ainsi que la rupture de tous rapports économiques et commerciaux avec lui, y compris la fourniture des munitions et des armes ;

Estime qu'il appartient à la France de donner elle-même l'exemple en suspendant immédiatement tout prêt d'argent et toute fourniture, quelle qu'elle soit, au Japon.

(2 mars 1933.)

## A NOS SECTIONS

Depuis quelques semaines nous nous sommes trouvés, pour des raisons matérielles, dans l'impossibilité de faire paraître notre bulletin périodique La Ligue-Informations. Nous prions nos Sections de trouver désormais ici les renseignements que nous leur donnions habituellement dans ce bulletin.

En raison du retard imposé par la suppression imprévue de La Ligue-Informations, nous accordons aujourd'hui à ces communications administratives une place exceptionnellement étendue.

### SERVICE JURIDIQUE

#### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la *cole* du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

##### 1° Affaires soumises par les Fédérations

Ain, I. P. (Suppression d'école), Education Nationale.  
Ain, Neuchel (Guillaume), Directeur Service main-d'œuvre étrangère à Lyon.  
Alpes-Maritimes, Sarrau (Jean), Santé Publique.  
Ardèche, I. P. (Suppression d'école), Education Nationale.  
Ariège, Ax-les-Thermes, Not et Soulé, Finances.  
Ariège, Vèdère (Mime), Finances.  
Constantine, Lavion (Mlle), Gouvernement Général de l'Algérie.  
Ille-et-Vilaine, Jouannic (Mme), Pensions.  
Jura, Arbois, Monchari, (Attitude du Maire), Intérieur.  
Manche, Mannettes, Garde des Sceaux.  
Maroc, Dahan (Mme), Résident Général du Maroc.  
Maroc, Maroc (Interdiction revue « Monde »), A. E.  
Maroc, Meknès (Respect de la neutralité religieuse des fonctionnaires), Résident Général du Maroc.  
Meuse, Verdun (Refus à la Ligue d'une salle communale), Maire de Verdun.  
Moselle, Goerres (Frédéric), Intérieur.  
Oise, Bonomi, Justice.  
Oise, Compiègne, Cottin (Emile), Intérieur.  
Somme, Menis (Giovanni), Justice.  
Tarn, Albi (Négligence d'un médecin militaire), Guerre.  
Vaucluse, Carpentras (Abus de la municipalité), Maire de Carpentras.  
Vosges, Moulot (Maria), Justice.

##### 2° Affaires soumises par les Sections

Angers, Noblet, Justice.  
Aniane, Bouissac, Intérieur.  
Annemasse, Lambert (Alphonse), Justice.  
Annonay, Valet (Roger), Pensions.  
Arlès-sur-Rhône, Mastrantuano, Justice.  
Auch, Goergers, Guerre.  
Aulnay-sous-Bois, Fernandez, Intérieur.  
Avranches, Feslin (Alfred), Education Nationale.  
Basse-Terre, Guadeloupe (Congé administratif des fonctionnaires de la), Colonies.  
Bellegarde, Grando (Angelo), Travail.  
Berck-sur-Mer, Berck-sur-Mer (Cuisine des écoles), Education Nationale.  
Berck-sur-Mer, Berck-sur-Mer (Sanatorium de), Soins donnés aux malades, Santé Publique.  
Berre, Mucci (Mathieu), Justice.  
Bitche, Bitche (Situation scolaire), Président du Conseil.  
Blois, Blois (Protestation du personnel des prisons de Fresnes et de), Garde des Sceaux.  
Bourges, Valois, Guerre.  
Bruyère, Bernasconi (Jh), Intérieur.  
Caen, Segouin, Colonies.  
Cannes, Monod (Dr), Santé Publique.  
Carcassonne, Nguyen Doan Ngoan, Guerre.  
Castres, Vialas (Pierre), Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.  
Chalons-sur-Marne, Baget, Guerre.  
Chartres, Aviation (Accidents mortels de l'), Air.  
Château-Salins, Demange, Agent Général du Gouvernement français, Tribunal arbitral mixte franco-allemand.  
Cléchy, Galdin, Guerre.  
Constantine, Constantine (Abus de pouvoir et brutalité de la part d'un administrateur), Justice.  
Constantine, Curate (Paul), Guerre.  
Constantine, Jeantet, Intérieur.  
Constantine, Laumet (Mme), Intérieur.  
Coulange-sur-Autize, Lemay, Justice.  
Digne, Cathala (Raymond), Intérieur.  
Ecouen-Ezanville, Hiet (Louis), Santé Publique.

Eteimbes, Piffarette (Dominique), Justice.  
Fontenay-le-Comte, Epron (Rappel de traitement), Finances.

Fort-National, Algérie (Vente des biens domaniaux), Gouvernement Général de l'Algérie.

Genève, Ecuyer (Emile), Intérieur.  
Genève, Fabre (Paul), Affaires Etrangères.  
Granville, Lecomte (Isidore), Travaux Publics.  
Grenoble, Plo (Mentès), Travail.  
Haiphong, Campagne, Colonies.  
Hussein-Dey, Hussein-Dey (Création de locaux scolaires), Gouvernement Général de l'Algérie.

Hussigny-Godbrange, Hissette (Adrien), Travail.  
Koléa, Guéguan, Finances.  
Labastide-Rouairoux, Rouanet (Vve), Pensions.  
Lamozie-Saint-Martin, Croux (Raoul), Finances.  
La Rochelle, Billy, Justice.  
La Rochelle, Le Clerc, Colonies.  
La Rochelle, Marie (René), Intérieur.  
La Rochelle, Petit, Gouvernement Général de l'A.E.F.  
Laval, Bouvier, Intérieur.  
Le Buisson, Calis (Raoul), Guerre.  
Lens, Bocquiaux, Justice.  
Le Plant-Tremblay, Mantovani (Jean), Intérieur.  
Les Ormes-sur-Voulzie, Bertani (Mario), Justice.

Ligue Allemande, Hug, Président du Conseil ; Kuhn, Guerre ; Mielke (Otto), Guerre ; Ohm et Koberstein, Guerre ; Olszanski, Justice.

Ligue Hongroise, Elias Armin, Intérieur ; Feldmesser, Travail ; Grosz Bernard, Affaires Etrangères ; Hirschler (Charles), Intérieur ; Salomon (Hélène), Intérieur ; Weiss, Préfet du Nord ; Weitz (Jules), Préfet du Nord ; Szilvassy (Charles), Intérieur.

Ligue Italienne, Adorni, Intérieur ; Arempuller (Vittorio), Intérieur ; Baccioni (Mario), Travail ; Becca Lorida, Intérieur ; Caletti (Danilo), Travail ; Cannas (Paul), Intérieur ; Capanessi (Ernesto), Intérieur ; Castiello, Intérieur ; Dagrada (David), Intérieur ; de Luca (Antonin), Travail ; Della Flora di Toma (Sebastiano), Intérieur ; Ferdinandi (César), Travail ; Fini (Amedeo), Intérieur ; Fontana (Ferdinando), Intérieur ; Fontoni (Guisepe), Intérieur ; Fraghi (Antonio), Intérieur ; Ganna (Guisepe), Intérieur ; Gennari (Guglielmo), Intérieur ; Italiens réfugiés, Travail ; Labella (Giovanni), Intérieur ; Lenzarini (Césaire), Intérieur ; Levis (Vittorio), Travail ; Lorenzi (Alberico), Intérieur ; Masetti, Intérieur ; Mastrodicca (Leonida), Préfet de Seine-et-Oise ; Mazzi (Anna), Intérieur ; Menozzi (Robert), Travail ; Mihalaskul, Intérieur ; Mondrini (Nella), Intérieur ; Montasini (Pietro), Intérieur ; Monti, Valentina (Mlle), Travail ; Musi (Luigi), Intérieur ; Pahor (Gulio), Intérieur ; Peradotto (Ernesto), Travail ; Pessotti (Ferruccio), Intérieur ; Rapp (Alexandre), Travail ; Reuzi (Bruno), Travail ; Reggiani, Intérieur ; Rogobello (Elligio), Intérieur ; Sartori (Bruno), Préfet du Haut-Rhin ; Scarrone (Felice), Travail ; Sponton (F.), Intérieur ; Tomasini (Umberto), Intérieur ; Tontini (Armando), Préfet de Meurthe-et-Moselle ; Tranquille (Secondo), Intérieur ; Trojani (Giovanni), Intérieur ; Venturozzo (Mario), Intérieur et Préfet de Meurthe-et-Moselle ; Vernassa (Giovanni), Intérieur ; Viola (Pasquale), Intérieur ; Zavaglia (Amedeo), Intérieur et Préfet de Meurthe-et-Moselle ; Bruciatelli, Travail ; Solfrini (Sivio), Intérieur.

Ligue Portugaise, Nêves (José), Intérieur.

Ligue Russe, Bolonkin (Grégoire), Travail ; Situation des réfugiés politiques, Travail ; Voronoff (Nicolas), Affaires Etrangères ; Tzigankoff (E.), Intérieur.

Lille, Briosis (Hector), Pensions.  
Longuyon, Pleu et Poirot, Justice.  
Lyon, Conchennaud, Colonies.  
Lyon, Pelletier, P.T.T.  
Lyon, Thionois (Camille), Guerre.  
Maramet, Averoux, Guerre.  
Marseille, Biasci (Leonido), Intérieur.  
Bort (François), Intérieur ; Mayoux, Education Nationale ; Nicot (Henri), Guerre ; Nourrit

(Mme), P.T.T. ; Orsucci (Hugues), Pensions ; Pin (Mme), Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône ; Texereau (Vve), Pensions ; Voisthenwich, Colonies.

- Mayenne, Renazé, Education Nationale.  
 Metz, Nidrecomt, Air.  
 Metz, Petit Varras, Guerre.  
 Montargis, Schowski (André), Finances.  
 Montauban, Ass. Soc. Montauban (Nomination d'un directeur), Travail.  
 Montlouis, Ferré (Jean), Pensions.  
 Montreuil-sous-Bois, Chiffredo (Berta), Justice.  
 Moulins, Moreau, Garde des Sceaux.  
 Mulhouse, Bezah (Szaya), Intérieur.  
 Oran, Teboul Tordjmann, P.T.T.  
 Oucques, Randuireau, Travail.  
 Paris 2<sup>e</sup>, Berall (Maurice), Justice.  
 6<sup>e</sup>, Soldin (Jacob), Intérieur.  
 7<sup>e</sup>, Géraud (Georges), Finances.  
 11<sup>e</sup>, Goossens (Louis), Guerre ; Ledermann (Fiszal), Intérieur.  
 15<sup>e</sup>, Lig. Italienne, Canevari Gaetano, Intérieur.  
 18<sup>e</sup>, Ass. Soc. (Incompétence de certains inspecteurs), Travail ; Bakendjian Baronez, Intérieur ; Col. Indochine, Coadafme, Colonies ; Gautherot, Krinsky (Michel), Justice ; Michalovici (Arthur), Justice.  
 19<sup>e</sup>, Gerberbaum, Justice.  
 20<sup>e</sup>, Mededji (Raphaël), Justice.  
 Pèrregeaux, Ben Denia, Intérieur ;  
 Peyrehorade, Dupaya, Garde des Sceaux,  
 Pont-Aven, Sèznez, Justice.  
 Pougues-les-Eaux, Gozard (Gabriel), Pensions.  
 Pouilly-s-Charlieu, Cassagne (Jean), Guerre.  
 Rambouillet, Roques, Guerre.  
 Relizane, Benhamon (David), Pensions.  
 Rion-des-Landes, Rion-des-Landes (Fermeture d'écoles congréganistes), Education Nationale, Intérieur.  
 Rochefort-s-Mer, Goulard (Mlle), Finances.  
 Rombas, Larose (Vve), Guerre.  
 Saïda, Algérie (Situation des indigènes), Intérieur.  
 Saïda, Salama, Pensions.  
 Saint-Cyr, Rombault, Education Nationale.  
 Saint-Nazaire, Mahé (Maurice), Air.  
 Saulnes, Schlemer, Santé Publique.  
 Savigny-s-Orge, Epinay-s-Orge (Abus de pouvoir du Maire), Intérieur.  
 Semur-en-Auxois, Semur-en-Auxois (Suppression d'un poste d'instituteur), Education Nationale.  
 Strasbourg, Alsace (Pétition des instituteurs), Spielmann, Education Nationale, Justice.  
 Teil, Aubenas (Application de la loi Loucheur), Travail.  
 Thoisse, Destoche (J.B.), Finances.  
 Toul, Guerre (Indemnité de résidence aux fonctionnaires civils de l'administration de la), Guerre.  
 Toulon, d'Ambrosto (Caribaldi), Intérieur ; Leca (Jules), Marine ; Serra (Motif d'exclusion), Marine.  
 Toulouse, Berchadsky (Moïsc), Intérieur ; Magnan, Justice.  
 Trouville-s-Mer, Grani (Marcel), Justice.  
 Tucquegnieux, Gianini (Guisepp), Justice.  
 Villerupt, Fattaracha, Justice ; Juges (Marcel), Education Nationale.  
 Vitry-s-Seine, Boucher (Raymond), Guerre.

## II. — Dossiers en instance dans les ministères

Les ministres compétents nous ont fait connaître que les affaires suivantes étaient à l'étude :

- Gers, Vitraut (Maurice), Pensions.  
 Bordeaux, Deujan, Colonies.  
 Cannes, Monod (Dr), Santé Publique.  
 Gemonzac, Lilot (Armand), Guerre.  
 Hanoi, Soubrrier (H.), Colonies.  
 La Roches-Yon, Bernier, Agriculture.  
 Ligue Allemande, Hug (Alphonse), Président du Conseil.  
 Ligue Hongroise, Weisz (J.), Intérieur.  
 Lorient, Rakoto (Emmanuel), Justice.  
 Marseille, Texereau (Vve), Pensions.  
 Montlouis, Ferré (Jean), Pensions.  
 Oued-El-Alléug, Colonna (Dr), Justice.  
 Paris 2<sup>e</sup>, Berall (Maurice), Justice.  
 Paris 11<sup>e</sup>, Goossens, Guerre.  
 Pons, Pons (Brutalités de la gendarmerie), Intérieur.  
 Saïgon, Garonne (Sarah), Colonies.  
 Tebessa, Cherifi Kaddour ben Brahim, Guerre.  
 Trouville-s-Mer, Grani (Marcel), Justice.  
 Vitry-s-Seine, Boucher (Raymond), Guerre.

## III. — Dossiers en instance à la Ligue

Les affaires suivantes font l'objet d'un examen qui demandera un certain délai :

- Ayoum Abdelkader (Alger).  
 Bacquet (Nicolas) (Breteuil).  
 Baizien (Charles) (Compiègne).  
 Barthelemi (Constantine).  
 Bernardeau (Angoulême).  
 Bonamour et Devillard (Paris 13<sup>e</sup>).  
 Bonardo (Blaise) (Menton).  
 Bonneton (Lucien) (Orange).  
 Boukhehem Moh. Salal (Constantine).  
 Bourquin (M.) (Ligue Suisse).  
 Brailly (Mlle) (Lyon).  
 Brunet (Emile) (Briançon).  
 Charbit (Mardoché) (Oudjda).  
 Charliimbaud (Thiers).  
 Collet (Eudoxie) (Montmirail).  
 Collier (André) (Douai).  
 Cornille (Choisy).  
 Coty (A.) (Colombes).  
 Donnet (Angèle) (Le Cateau).  
 Durantin (Antoine) (Chalon-s.-Saône).  
 Dussol (Louis) (Cahors).  
 Espenaut (Félix) (Raba).  
 Fernandez (Blida).  
 François (A.) (Vallauris) (Golfe Juan).  
 Gabriellé (Lucie) (Ajaccio).  
 Grançon (Léon) (Paris 18<sup>e</sup>).  
 Graud (Etienne) (Montpont-s.-l'Isle).  
 Grivet (Marcel) (Versailles).  
 Hassen ben Mohamed ben Hadja (Ali) (Tunis).  
 Haye (Vve) (Alger).  
 Hinterholz (Pierre) (Sarre).  
 Hordoulet (André) (Châtellerault).  
 Ingelaère (Mme) (Lille).  
 Lagouge (Reims).  
 Legrand (Zéphir) (La Capelle).  
 Mancolet (Paul) (Saint-Flour).  
 Marquis (Maurice) (Courville-s.-Eure).  
 Masméjean (Marseille).  
 Mérieau (Vve) (Paris 15<sup>e</sup>).  
 Moloré (Jean de) (Le Mans).  
 Moutet (Chauffailles).  
 Nancy (Interdiction de projection de films en séances privées) (Nancy).  
 Parize (Auguste) (Montauban).  
 Pèreyre (Georges) (Bordeaux).  
 Perucconi (Strasbourg).  
 Piccinelli (Charles) (Ajaccio).  
 Pronost (Fr.) (Douarnenez).  
 Proy (Ernest) (Crest).  
 Raynaud (Maurice) (Rennes).  
 Renard (Aigre).  
 Russok (Edouard) (Rombas).  
 Sallard (Sègre).  
 Taleb ben Mohamed (Tunis).  
 Transports publics (Retrait d'autorisation de parcours) (Châlons-sur-Marne).  
 Vélizy (Contamination des eaux) (Chaville).  
 Wojtenko (Georges) (Issy-les-Moulineaux).

## IV. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement les dossiers dont les cotes suivent :

- Ajaccio, Gabrielli (Lucie).  
 Alger, Ayoum Abdelkader.  
 Alger, Haye (Vve).  
 Angoulême, Bernardeau.  
 Blida, Fernandez.  
 Cahors, Dussol (Louis).  
 Châtellerault, Hordoulet (André).  
 Chaville, Vélizy (Contamination des eaux).  
 Choisy, Cormille (Marc).  
 Constantine, Hamachi Tayeb ben Arezki.  
 Issy-les-Moulineaux, Wojtenko (Georges).  
 Le Havre, Morel (Henri).  
 Lyon, Brailly (Mlle).  
 Nantes, Guignon.  
 Marseille, Vanni (Rosa).  
 Marseille, Vella (Mme).  
 Montmédy, Pierné (Jean).  
 Montpont-s.-l'Isle, Grand (Etienne).  
 Nancy, Nancy (Interdiction de projection de films en séances privées).  
 Orange, Bonneton (Lucien).  
 Oudjda, Charbit (Mardoché).

Paris 5<sup>e</sup>. Gueguen.  
Paris 14<sup>e</sup>. Guillaume (Louis).  
Paris 14<sup>e</sup>. Paquier.  
Paris 15<sup>e</sup>. Mérieux (Vve).  
Paris 20<sup>e</sup>. Galitzky  
Rennes, Raynaud (Maurice).  
Romhas, Russek (Edouard).  
Rouen, Topin (Charles).  
Saïda, Devrac Bouzid al Dallah.  
Saint-Mihiel, Detrez (Emile).  
Saint-Palais-s.-Mer, Guionneau (Gaston).  
Vichy, Internements arbitraires.

## TRESORERIE

### I. Cartes retournées

Les Sections suivantes ont été créditées pour les cartes 1932 retournées :

Belignat (Ain), 2 cartes : 12 fr. ; Amizy-le-Château (Aisne), 18 cartes : 108 fr. ; Liesse (Aisne), 30 cartes : 180 francs ; Angoulins-sur-Mer (Ch.-Inf.), 36 cartes : 36 fr. ; Cognac-sur-Isle (Dordogne), 5 cartes : 15 fr. ; Roquefort (H.-G.), 20 cartes : 150 fr. ; Saran (Loiret), 10 cartes : 60 fr. ; Annet-sur-Marne (S.-et-M.), 3 cartes : 18 fr. ; Beaulieu-sur-Bresuire (D.-S.), 20 cartes : 120 francs.

### II. Envois d'argent

Taboudoucht (Alger), 42 fr. ; La Saulce (Hautes-Alpes), 42 fr. ; Amagne-Lucquy (Ardennes), 18 fr. ; Berre (Bouches-du-Rhône), 20 fr. ; Marseille (B.-du-R.), 83 fr. ; Aurillac (Cantal), 20 fr. ; Paizay-Vaudouin (Charente), 470 fr. ; Angoulins-sur-Mer (Ch.-Inf.), 36 fr. ; Aligre (Ch.-Inf.), 82 fr. ; St-Aulnay (Dordogne), 20 fr. ; Sarrazac (Dordogne), 15 francs 15 ; Besaron (Doubs), 40 fr. ; Hérimoncourt (Doubs), 438 fr. ; La Croix-Saint-Leufroy (Eure), 20 fr. ; Roquefort (H.-G.), 77 fr. 30 ; Salies-du-Salat (H.-G.), 3 fr. ; Saint-Christophe-du-Double (Gironde), 51 fr. 65 ; Châteauroux (Indre), 8 fr. 40 ; Cielles (Isère), 11 fr. ; Beaufort (Jura), 73 francs 75 ; Dole (Jura), 40 fr. ; St-Laurent-du-Jura (Jura), 77 fr. 10 ; Labouheyre (Landes), 480 fr. ; St-Georges-d'Aurac (Haute-Loire), 75 fr. ; Pornichet (Loire-Inf.), 25 fr. ; Saran (Loiret), 360 fr. ; St-Hilaire-du-Harcouet (Manche), 48 fr. ; Lunéville (M.-et-M.), 500 fr. ; Nancy (M.-et-M.), 78 francs ; Saulnes (M.-et-M.), 300 fr. ; Les Ardillais (Rhône), 80 fr. ; St-Maurice-de-Châteauneuf (S.-et-L.), 25 fr. ; Paris-1, 20 fr. ; Paris-13<sup>e</sup>, 20 fr. ; Somme (Fédération), 10 fr. ; St-Sulpice-la-Pointe (Tarn), 62 fr. 15 ; Le Pradet (Var), 100 francs.

### III. Sections créditées

Les Sections suivantes ont été créditées pour les intérêts de l'emprunt :

Vinion-le-Grand (Ain), 15 fr. ; Souk-Ahras, 5 fr. ; Grasse (A.-M.), 7 fr. 50 ; Amagne-Lucquy (Ardennes), 2 fr. 50 ; Mézières (Ardennes), 5 fr. ; Arcis-sur-Aube (Aube), 10 fr. ; Carcassonne (Aude), 12 fr. 50 ; Aix-en-Provence (B.-du-R.), 5 fr. ; St-Claude-sur-Son (Charente), 2 fr. 50 ; Férières-d'Aunis (Ch.-Inf.), 2 fr. 50 ; Chenerailles (Creuse), 10 fr. ; Romans (Drome), 12 fr. 50 ; Douarnenez (Finistère), 12 francs 50 ; Mirande (Gers), 2 fr. 50 ; Bassens (Gironde), 12 fr. 50 ; Ste-Foy-la-Grande (Gironde), 12 fr. 50 ; Saint-Claude (Jura), 50 fr. ; St-Laurent-du-Jura (Jura), 7 fr. 50 ; Nantes (Loire-Inférieure), 25 fr. ; Villeperp (M.-et-M.), 12 francs 50 ; Beauvais (Oise), 25 fr. ; Oran (Oran), 25 fr. ; Relizane (Oran), 25 fr. ; Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.), 12 francs 50 ; Bayonne (Basses-Pyrénées), 7 fr. 50 ; Strasbourg, (Bas-Rhin), 75 fr. ; Tournus (Saône-et-Loire), 2 fr. 50 ; Lanslebourg (Savoie), 7 fr. 50 ; Serqueux (Seine-Inférieure), 10 fr. ; Melun (S.-et-M.), 5 fr. ; Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres), 25 fr. ; Epehy (Somme), 2 fr. 50 ; Saint-Valéry-sur-Somme (Somme), 5 fr. ; Chantonay (Vendée), 12 fr. 50 ; Mouchamps (Vendée), 12 fr. 50 ; La Roche-sur-Yon (Vendée), 25 fr. ; Mirecourt (Vosges), 5 fr. ; Aillant-sur-Tholon (Yonne), 12 fr. 50 ; Toucy (Yonne), 7 fr. 50.

Les Sections suivantes sont priées d'envoyer d'urgence la liste des ligues ayant payé en 1932 :

Anizy-le-Château (Aisne).  
Angoulins-sur-Mer (Charente-Inférieure).

### IV. Frais d'envoi et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour montant d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Ain (Fédération), 3 fr. 45 ; Ambérieu-en-Bugey, 1 fr. 25 ; Monarville (Alger), 13 fr. 60 ; Groux-les-Bains (Basses-Alpes), 5 fr. 45 ; L'Argentière (Hautes-Alpes), 3 fr. 95 ; Belvédère (A.-M.), 4 fr. 35 ; Bar-sur-Seine (Aube), 6 fr. 65 ; Essoyes (Aube), 3 fr. 15 ; Châteauneuf (B.-du-R.), 10 fr. ; Chasseneuil (Charente), 3 fr. 05 ; Châteauneuf-sur-Charente (Charente), 2 fr. 65 ; Confolens (Charente), 25 fr. 25 ; Mala-

ville (Charente), 10 fr. 65 ; Mérignac (Charente), 3 fr. 05 ; Montbron (Charente), 3 fr. 25 ; Montignac (Charente), 3 francs 25 ; Rouillac (Charente), 4 fr. 30 ; Guelma (Constantine), 33 fr. 70 ; Le Bugue (Dordogne), 5 fr. 25 ; Le Buisson (Dordogne), 9 fr. ; Doubs (Fédération), 7 fr. 70 ; Pont-Aven (Finistère), 9 fr. 85 ; Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne), 2 fr. 05 ; Bruges (Gironde), 3 fr. 85 ; Garbac (Gironde), 2 fr. 85 ; Saint-Gaudens (Gironde), 2 fr. 25 ; Ecuillé (Indre), 1 fr. 25 ; Ste-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire), 12 fr. 55 ; Savonnières (Maine-et-Loire), 3 fr. 45 ; Arbois (Jura), 3 fr. 85 ; Arinthod (Jura), 4 fr. 05 ; Beaufort (Jura), 11 fr. 05 ; Fonceine-le-Haut (Jura), 4 fr. 20 ; Saint-Amour (Jura), 10 fr. ; Loir-et-Cher (Fédération), 3 fr. 25 ; Cour Cheverny (Loir-et-Cher), 6 fr. 85 ; Pouilly-sous-Charlieu (Loire), 77 fr. 70 ; Châtillon-Coligny (Loiret), 3 fr. 85 ; Ferrières (Loiret), 4 fr. 30 ; Puisieux (Loiret), 7 fr. 05 ; Tombéhouf (Lot-et-Garonne), 3 fr. 45 ; Doué-la-Fontaine (M.-et-L.), 7 fr. 25 ; Avranches (Manche), 7 fr. 25 ; Carentan (Manche), 6 fr. 05 ; Cherbourg (Manche), 3 fr. 05 ; Briey (M.-et-M.), 1 fr. 05 ; Longuyon (M.-et-M.), 10 fr. 85 ; Villeperp (M.-et-M.), 4 fr. 05 ; Bar-le-Duc (Meuse), 3 fr. 25 ; Forbach (Moselle), 4 fr. 15 ; Grandvillers (Oise), 3 fr. 25 ; Pas-de-Calais (Fédération), 4 fr. 75 ; Anchy-les-Hesdin (P.-de-C.), 5 fr. 85 ; Béthune (P.-de-C.), 4 fr. 35 ; Fauquembergues (P.-de-C.), 3 fr. 25 ; Hénil-Liétyard (P.-de-C.), 3 francs 25 ; Hesdin (P.-de-C.), 4 fr. ; Heuringhem (P.-de-C.), 3 fr. 25 ; Marquise (P.-de-C.), 4 fr. 85 ; Pont-à-Vendin (P.-de-C.), 5 fr. 85 ; St-Pol-sur-Ternoise (P.-de-C.), 6 fr. 45 ; Therouanne (P.-de-C.), 6 fr. 15 ; Vitrey-sur-Mance (Haute-Saône), 286 fr. ; Annemasse (Haute-Savoie), 4 fr. 05 ; Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), 10 fr. ; Paris-3<sup>e</sup>, 50 fr. 55 ; Paris-10<sup>e</sup>, 7 fr. 25 ; Paris-14<sup>e</sup>, 3 fr. 75 ; Paris-15<sup>e</sup>, 12 fr. ; Paris-18<sup>e</sup> (Grandes-Carières), 14 fr. 30 ; Puteaux (Seine), 45 fr. ; Saint-Ouen (Seine), 8 fr. 90 ; Blanc-Mesnil (S.-et-O.), 20 fr. 65 ; Ecouen-Ezanville (S.-et-O.), 3 fr. 50 ; Chetles (S.-et-M.), 26 fr. 15 ; St-Mard (S.-et-M.), 2 fr. 45 ; Somme (Fédération), 10 fr. ; Beauval (Somme), 2 fr. 85 ; Canaples (Somme), 16 fr. 90 ; Domart-sur-La Luce (Somme), 2 francs 85 ; Guillaucourt (Somme), 4 fr. 15 ; Rosières (Somme), 4 fr. 35 ; Hyeres (Var), 16 fr. 95 ; Mouchamps (Vendée), 20 fr. 85 ; Chauvigny (Vienne), 8 fr. 75 ; Loudun (Vienne), 3 fr. 85 ; Fraize (Vosges), 4 fr. 45 ; Xertigny (Vosges), 11 fr. 35 ; Seignelay (Yonne), 1 fr. 85 ; Mittlach (Sarre), 29 fr. 25 ; Haiphong (Tonkin), 8 fr. 85.

### V. Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements Cahiers :

Alger. — Taboudoucht : Achourène Mohamed, 18 fr.

Ardennes. — Amagne-Lucquy : Genessaux, 20 fr.

Ariège. — Seix : Massat, secr., 18 fr.

Bouches-du-Rhône. — Berre : Parascava, 20 fr. ; Marseille : Atton, Janvier, Bonnet, Arnaud, 76 fr. ; Salon : Chaix, président, Carcassonne, secrétaire, Goiraud, trésorier, 54 fr. ; Trest : Luquet, trésorier, 18 fr. ; Velaux : Rigaud, président, Pui, secrétaire, 36 francs.

Calvados. — Bayeux : Belhali, trés., 18 fr. ; Beny-Bocage : Levieux, secr., 18 fr. ; Caen : Gaud, secr., Poissel, trés., 36 francs ; Condé-sur-Noireaux : Mérieux, secr., Bonaventure, trésorier, 36 fr. ; Douvres : Jaouen, secr., Lepingard, trés., 36 fr. ; Isigny : Aveline, secr., Lamy, trés., 36 fr. ; Lisieux : Bourrasset, prés., Morel, secr., Martin, trés., 36 fr. ; Mézidon : Lellène, secr., Valognes, trés., 36 fr. ; Pont-l'Évêque : Gambier, secr., 18 fr. ; Trouville : Jouanneau, secr., 18 fr. ; Vire : Talbot, prés., Chaboud, trés., 36 fr.

Cantal. — Aurillac : Lac, 18 fr. ; Massiac : Bourbouse, 18 francs ; Neussargues : Seguin, prés., 18 fr. ; St-Flour : Hautemayou, secr., 18 fr. ; Salers : Leymarie, trés., 18 fr. ; Vic-sur-Cère : Gizolme, prés., Riom, secr., 36 fr.

Charente. — Aigre : Bouillou, secr., 18 fr. ; Ambarnac : Germanceau, secr., 18 fr. ; Baignes : Salmon, secr., Arlaud, trés., 36 fr. ; Beaulieu-sur-Louette : Bouchoud, prés., Delande, secr., 36 fr. ; Benest : Chauveaud, secr., 18 francs ; Brigueuil : Planty, secr., 18 fr. ; Brossac : Manier, secr., 18 francs ; Burie : Fachali, secr., Rousseau, trés., 36 francs ; Cellerouin : Chaumet, prés., Michelet, secr., 36 fr. ; Chalais : Texier, prés., 18 fr. ; Charmant : Michaud, prés., Piniel, secr., 36 fr. ; Châteauneuf-sur-Charente : Moissonneuve, trés., 18 fr. ; La Couronne : Lavaud, trés., 18 fr. ; Dignac : Chambou, secr., 18 fr. ; Fouqueure : Lermat, prés., Marceau, secr., 36 francs ; Hiersac : Chapeau, secr., Benoist, trés., 36 fr. ; Houlette : Javelaud, prés., 18 fr. ; Jarnac : Jacopy, secr., 18 fr. ; Loubert : Vergnaud, prés., Pebrus, secr., Duroux, trés., 54 fr. ; Lupsault : Duroud, prés., Larivière, secr., 36 fr. ; Luxe : Guérin, prés., 18 fr. ; Malville : Delafaye, prés., 18 fr. ; Mansle : Lavauzelle, prés., 18 fr. ; Mérignac : Guillot, trés., 18 fr. ; Montbron : Jeannot, secr., Lavergne, trés., 36 fr. ; Montmoreau : Chaboussie, prés.,

Fougères, secr., Ligoat, trés., 54 fr. ; Nersac : Dumas, secr., Faye, trés., 36 fr. ; Paisy-Naudoin : Pommier, secr., 18 fr. ; Rouillet : Moïse, prés., Réaud, secr., 36 fr. ; Roussines : Bonneteau, prés., Bordas, secr., 36 fr. ; Ruelle : Guibbeaux, secr., Tronchère, trés., 36 fr. ; Saint-Laurent-de-Ceris : Petit, secr., 18 fr. ; Saint-Michel : Godichaud, secr., Julien, trés., 36 fr. ; Saint-Séverin : Chardac, trés., Layaud, prés., 38 fr. ; Sigogne : Laquize, secr., Bernasson, trés., 36 fr. ; La Tache : Gouin, prés., 18 fr. ; Tussou : Poux, secr., 18 francs ; Verdille-Saint-Médard : Favraud, prés., Gallemou, secr., 38 francs.

**Charente-Inférieure.** — Aigrefeuille : Mornet, trés., 18 fr. ; Angoulins-sur-Mer : Favrau, secr., 18 fr. ; Archiac : Thenaud, trés., 18 fr. ; Ars-en-Ré : Penenhoat, secr., Gourdon, prés., Rouil, trés., 56 fr. ; Arvert : Neau, prés., Gauthier, trés., Bossé, secr., 54 fr. ; Aulnay-de-Saintonge : Monnet, secr., Gardrat, trés., 36 fr. ; Aumagne : Commo, prés., 18 francs ; Beauvais-sur-Matha : David, secr., 18 fr. ; Bedenac : Auzanneaux, prés., 20 fr. ; Benon : Sauquet, secr., 18 fr. ; Bourlay : Despujols, secr., 18 fr. ; Boisse-Marsais : Bossuet, secr., Morceau, trés., 36 fr. ; Bussac-la-Forêt : David, secr., 18 fr. ; Cercoux : David, prés., Bouinot, secr., 36 fr. ; Chaillevette : Vaurigaud, secr., Rambaud, trés., 36 fr. ; Chambon : Boutin, secr., 18 fr. ; Champagnolles : Daraudot, prés., Coutant, secr., Drouet, trés., 54 fr. ; Château-d'Oléron : Heumeau, secr., Cazajous, 36 fr. ; Châtelaillon : Texier, secr., 18 francs ; Chepniers : Chevallier, secr., 18 fr. ; Chérac : Guillard, prés., Tierce, secr., Pelluchou, trés., 54 fr. ; Chevancaux : Fouche, secr., Léger, trés., 36 fr. ; Migre : Roy, Passebon, Drapeau, 74 fr. ; Dijon : Bouquin, 18 francs.

**Doubs.** — Besançon : Charvet, Sauvín, 36 fr.

**Eure.** — La Croix-Saint-Leufroy : Subtil, prés., 18 fr.

**Gironde.** — Bordeaux : Delage, Marty, Grelot, 54 fr.

**Jura.** — Dôle : Grenot, Pannaux, 38 fr.

**Loire-Inférieure.** — Pornichet : Lepron, 18 fr.

**Manche.** — Octeville : Mourant, 18 fr.

**Meurthe-et-Moselle.** — Nancy : Bouchon, Mathieu, Toussein, Jacottin, 78 francs.

**Rhône.** — Les Ardillats : Valette, trés., 18 fr. ; Paris-1 : Petit, 18 fr. ; Paris-6 : Balick, 18 fr. ; Paris-13<sup>e</sup> : Paban, Boulard, Bey, 58 fr. ; Paris-16<sup>e</sup> : Lambert, 38 fr. ; Paris-19<sup>e</sup> (Amérique) : Duché, Lemaître, Bourselet, 56 fr.

**Seine.** — Antony : Mme Pilote, 20 fr. ; Surènes : Batout, 18 francs.

**Seine-et-Oise.** — Montgeron : Komly, secr., 20 francs.

### LE LYS ROUGE

On nous signale la constitution récente d'un groupe-ment d'admirateurs d'Anatole France, sous le titre *Le Lys Rouge*.

Il a pour but de servir sa mémoire, aussi bien en suscitant des monuments à sa gloire qu'en propageant son œuvre, par des lectures et des conférences, parmi les jeunes générations.

Tous les adhérents — qui seront bientôt trois cents — reçoivent un petit Bulletin trimestriel qui rend compte de l'activité du groupe.

Pour tous renseignements, écrire au secrétaire du « *Lys Rouge* », M. Michel Corday, 29, avenue de La Motte-Piquet, Paris (VII<sup>e</sup>).

### SITUATION MENSUELLE

#### Sections installées

1<sup>er</sup> février 1933. — Gauriac (Gironde), président : M. Ferdinand Girou.

14 février 1933. — Davenescourt (Somme), président : M. Lucien Brillant, conseiller municipal.

16 février 1933. — Mures (Drôme), président : M. Eugène Morel, propriétaire à Arthemouy.

20 février 1933. — Vis-en-Artois (Pas-de-Calais), président : M. Paul Decaudin, maire.

20 février 1933. — Pleyber-Christ (Finistère), président : M. Bothuau, directeur d'école.

21 février 1933. — Montigny-les-Metz (Moselle), président : M. André Bastien, 116, rue de Reims.

27 février 1933. — Solignac-sur-Loire (Haute-Loire), président : M. Léonard Devaux, chef de gare.

27 février 1933. — Arlannes (Indre-et-Loire), président : M. Henri Avril, commerçant.

27 février 1933. — Béja (Tunisie), président : M. Ernest Ginestet, directeur d'école.

## LIGUE INTERNATIONALE

### Un télégramme de M. Victor Basch

Notre président, M. Victor BASCH, a adressé, le 17 février, à M. Sanchez Cerro, président de la République du Pérou, le télégramme suivant :

La Ligue Internationale des Droits de l'Homme, profondément émue par le cri de détresse des milliers de prisonniers politiques péruviens préférant la mort par la faim à l'emprisonnement, fait appel, au nom de la conscience démocratique européenne, aux sentiments de justice et d'humanité de Votre Excellence.

Victor Basch, président,  
Professeur à l'Université de Paris.

## « LA PAIX » AU THÉÂTRE DE L'ATELIER

Je n'ai plus guère, hélas ! le loisir d'aller au théâtre. Hier soir, cependant, je me suis tout de même arraché à mes occupations pour aller à l'Atelier voir jouer *la Paix*, d'Aristophane, adaptée par le bon poète François Porché et mise en scène par le grand artiste Charles Dullin.

Je ne suis pas de ceux qui préconisent, en général, l'art à thèse, l'art moralisateur et pédicant, l'art au service d'une propagande, l'art qui plaide même pour les causes qui me sont les plus chères. L'essence de l'art est la liberté et ce n'est qu'en faisant appel à ce qui est en nous de plus noblement humain que, sans qu'il en ait eu le dessein, il mène le contemplateur, spectateur ou lecteur vers les sommets où le Beau, tout en demeurant lui-même, devient le vêtement splendide du Vrai et du Bien.

Aussi n'ai-je jamais eu de goût pour les pièces politiques, républicaines, socialistes, pacifistes.

Cela dit, je vous recommande, de toute ma haine passionnée contre la guerre, d'aller voir *la Paix* à l'Atelier.

C'est un spectacle inoubliable. Jamais l'immonde guerre ne fut flétrie avec une éloquence plus émouvante. Toute la souveraine sagesse grecque, faite d'harmonie, c'est-à-dire de paix, parlée par la bouche du vieux poète. Et lorsque Charles Dullin, sortant du cadre du drame, s'avance sur l'extrémité de la rampe et s'adresse directement aux spectateurs, les appelle à la lutte contre le fléau des fléaux, il court à travers la salle un long frisson.

François Porché, qui a traduit le texte avec une extraordinaire verve truculente et Charles Dullin qui, avec des moyens infimes, a créé une mise en scène vivante, parlante, chantante, dansante, ont bien mérité de la paix. Amis ligueurs parisiens, pélerinez vers la place Dancourt. Le vous garantis que ce ne sera pas une « soirée perdue ».

VICTOR BASCH.

#### LISEZ ET FAITES LIRE :

## INDUSTRIES DE GUERRE

et

## INDUSTRIES DE PAIX

par Francis DELAISI

Une brochure : 1 franc

En vente au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris 14<sup>e</sup> (C. C. 218-25 Paris).

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

## Conférences des délégués permanents

Du 18 au 27 février, M. Boyer a visité les Sections suivantes : Marquise, Auchy-les-Hesdin, Hesdin, Saint-Pol, Béthune, Hémin-Liétard, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil-Village, Vendin-le-Vieil-Cité N° 8, Annay-sous-Lens (Pas-de-Calais).

## Autres conférences

28 janvier : Aix-les-Bains (Savoie), M. Mergier, vice-président fédéral.

29 janvier. — Rouffiac (Charente-Inférieure), M. Maudet, président fédéral.

29 janvier. — Gex (Ain), M. Milhaud, président fédéral de la Haute-Savoie.

5 février. — Chéquières (Charente-Inférieure), M. Maudet, 12 février. — Lorient (Morbihan), Mme Bossier, secrétaire de Pont-Aven.

12 février. — Attigny (Ardennes), M. Voirin, secrétaire fédéral.

18 février. — Mouchard (Jura), M. Kahn, secrétaire général de la Ligue.

18 février. — Crazannes (Charente-Inférieure), M. Leblanc, vice-président fédéral.

19 février. — Montendin (Charente-Inférieure), M. Maudet, 19 février, Draveil (Seine-et-Oise), M. Guernut, vice-président de la Ligue.

19 février. — Givet (Ardennes), M. Valalrègue, 19 février. — Lons-le-Saunier (Jura), M. Kahn.

19 février. — Livry-Gargan (Seine-et-Oise), M. Hérold, vice-président de la Ligue.

19 février. — Sarrebourg (Moselle), M. Grumbach, membre du Comité central.

25 février. — Aix-les-Bains (Savoie), M. Dupont, 26 février. — Tanninges (Haute-Savoie), M. Milhaud.

26 février. — Lorris (Loiret), M. et Mme René Bloch, membre du Comité central ; M. Gueubal, président fédéral.

26 février. — Catillon-sur-Sambre (Nord), M. Campolonghi, président de la Ligue italienne.

26 février. — Villefranche-sur-Saône (Rhône), M. Kahn, 26 février. — Château-Thierry (Aisne), M. Kayser, secrétaire de la Ligue internationale.

26 février. — Loudun (Vienne), M. Favre, 26 février. — Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), M. Milhaud, 26 février. — Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), M. Blavignac, secrétaire fédéral.

9 mars. — Paris-16<sup>e</sup>, MM. Berquier et Schreiber.

## Campagnes de la Ligue

**Désarmement.** — Avize émet le vœu que le gouvernement français se conforme à la volonté populaire en menant une action énergique en vue de faire triompher le désarmement général ; que la Ligue continue sa propagande en faveur de la paix ; que les démocrates de tous les pays organisent la résistance à la guerre par tous les moyens, même par la grève générale ; qu'on efface des livres d'histoire tout ce qui peut entretenir la haine entre les peuples.

— Basse-Terre s'associe aux efforts du Comité Central pour faire aboutir la Conférence du désarmement dans le sens d'une organisation durable de la paix. (14 janvier.)

— Beauval forme des vœux pour la réussite de la Conférence du désarmement.

— Beauville émet le vœu que la Ligue et les groupements démocratiques entreprennent une vigoureuse campagne en vue : 1° de boycotter tous jouets, livres ou publications destinés à l'enfance et ayant un caractère militaire ou guerrier ; 2° de répandre l'idée des Etats-Unis d'Europe et toutes publications pouvant conduire à ce but ; 3° de lutter contre toute idée de guerre, même coloniale ; 4° d'obtenir la suppression des sociétés de préparation militaire, de la préparation militaire obligatoire dans les écoles normales ; d'obtenir que les sociétés sportives et de gymnastique ne soient subventionnées qu'à la condition expresse de ne pas s'occuper de tir ou d'œuvres ayant un caractère purement militaire. (4 février.)

— Bois-Colombes demande qu'une politique réelle de paix et de désarmement soit fondée sur un Parlement international issu des Parlements respectifs, un bureau économique de désarmement, un bureau de désarmement militaire. (25 janvier.)

— Busigny : les auditeurs, au nombre de 500, après avoir entendu les différents orateurs pacifistes dans leurs exposés sur les questions d'organisation de la paix, approuvent leurs déclarations et s'engagent à propager en toutes circonstances les idées pacifistes pour bannir à jamais ce reste de barbarie qu'on appelle la guerre.

— Ecuellé émet le vœu que la Conférence du désarmement adopte un plan pratique et immédiat de réduction massive des armements européens et demande à la délé-

gation française d'agir pour faire aboutir le désarmement général, gradué, simultané et contrôlé.

— Lamothe-Montravel demande une réduction des crédits du budget de la guerre et demande à la Ligue de poursuivre sa campagne en faveur de la paix.

— Nolay demande à M. Paul-Boncour de s'inspirer de la parole de Briand : « Tant que je serai là, nous n'aurons pas la guerre » et d'agir auprès de la S. D. N. pour que chaque nation respecte ses engagements.

— Pontarion demande au Comité Central d'intensifier sa campagne en faveur de la paix et du désarmement. (29 janvier.)

— Pornichet demande au Comité Central d'intensifier sa propagande en faveur de la S. D. N. et de la paix, qui doit être obtenue par l'arbitrage et le désarmement. (11 janvier.)

— Saint-Gaudens demande au Comité Central d'entreprendre une campagne de propagande afin qu'une pression soit exercée par nos dirigeants pour que les volontés pacifistes des masses populaires et laborieuses soient respectées. (13 janvier.)

— Vailly-sur-Sauldre (Cher) demande la suppression des cours de préparation militaire.

**Amnistie.** — L'Hay-les-Roses et Saint-Symphorien constatent avec regret qu'un grand nombre de députés ligueurs ont voté contre les différents projets d'amnistie, prient le Comité Central de rappeler ces députés à leurs devoirs de ligueurs et à leurs engagements électoraux. Saint-Symphorien demande une amnistie entière pour les délits politiques, syndicaux et militaires. (18 février.)

**Conflit sino-japonais.** — Lasseubet demandé : 1° qu'à la première menace du Japon de quitter la S.D.N., il lui en soit donné acte et sa demande agréée ; 2° que les frontières chinoises soient immédiatement déclarées sous la protection de la S. D. N. ; 3° que le boycottage économique du Japon soit décidé, à moins que le Japon retire ses troupes au delà de la Grande Muraille et accepte pour le Mandchou-Kuo l'arbitrage des autres nations. (29 janvier.)

**Ecole laïque.** — Les Ardillats émet le vœu que le gouvernement exige de tous les membres de l'enseignement public, dans l'exercice de leurs fonctions, le respect de la neutralité laïque et leur interdise toute propagande en faveur d'une opinion religieuse ou politique.

— Margaux demande la suppression totale des écoles congréganistes ou confessionnelles, la scolarité jusqu'à quatorze ans.

**Guilbeaux.** — Monsempron-Libos enregistre avec satisfaction l'acquiescement de Guilbeaux par le tribunal militaire. (4 février.)

— Paris (19<sup>e</sup>, Amérique) félicite le Comité Central pour son attitude dans les affaires Guilbeaux et Olsansky, lui demande de reprendre l'action pour la réhabilitation des victimes des conseils de guerre, de faire déposer par le Groupe parlementaire un projet de loi qui garantisse aux naturalisés la liberté d'opinion.

— Savonnières félicite les membres du Comité Central pour leurs courageuses dépositions devant le tribunal militaire. (28 janvier.)

**Lartigue.** — Mercoenx, Rion-des-Landes, Saint-Paul-Dax et Villeneuve-de-Marsan demandent la révision du procès Lartigue.

**Leretour.** — Cannes demande au gouvernement une mesure de grâce immédiate en faveur de Gérard Leretour. — Pontarion se félicite de la libération de Gérard Leretour. (29 janvier.)

**Lois laïques en Alsace-Lorraine.** — Guebwiller, Lamothe-Montravel et Margaux demandent l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine.

**Mandats.** — Breil-Fontan, Saorge et Sougères-en-Puisaye demandent que la durée du mandat municipal soit ramenée à quatre ans.

**Objection de conscience.** — Le Pecq demande la reconnaissance de l'objection de conscience par les pouvoirs constitués.

— Villeneuve-de-Marsan demande que le cas des objecteurs de conscience soit respecté au nom des principes fondamentaux de la liberté de conscience et de pensée, que la plus large propagande soit faite dans ce sens chez tous les peuples signataires du pacte de Paris. (6 février.)

**Scandales financiers.** — Amboise, Breil, Lamothe-Montravel, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Savonnières, Sospel demandent une répression sévère des fraudes fiscales, quelle que soit la qualité des délinquants. Breil demande que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Lamothe-Montravel et Savonnières, la révocation des fonctionnaires civils et militaires compromis, Breil, Lamothe-Montravel, Savonnières, Sospel et La Teste demandent la publication des noms des fraudeurs. Amboise, Chalons-sur-Saône, Lamothe-Montravel et Sospel félicitent le citoyen Albertin pour son intervention.

— Le Pecq demande que l'opinion publique soit complé-

tement éclairée sur cette affaire et que les contrevenants soient d'autant plus punis que leur situation sociale est plus élevée.

— Sarlat proteste contre les poursuites engagées sur des textes inopérants, à l'exclusion des articles de loi qui permettraient de réfréner efficacement les fraudes commises, émet le vœu que la justice soit aussi impitoyable à l'égard des déserteurs de l'impôt qu'elle le fut à l'égard des déserteurs du front. (19 janvier.)

— Sougères-en-Puisaye proteste contre les scandales des fraudes fiscales ou sont mêlés les parlementaires qui, sous le couvert de l'immunité, cherchent à échapper à la rigueur des lois ; émet le vœu que ministres et parlementaires ne fassent partie d'aucun conseil d'administration et qu'une loi soit votée pour définir les incompatibilités parlementaires.

— Chalons-sur-Saône, Pontarion, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Sauljon, La Teste, Vailly-sur-Saône protestent contre le vote du Sénat s'opposant à la levée de l'immunité parlementaire des sénateurs compromis dans l'affaire des fraudes fiscales. Sauljon félicite le Comité Central pour son intervention.

### Activité des Sections

**Ajain** (Creuse) demande la suppression de l'immunité parlementaire pour les délits de droit commun. (25 janvier.)

**Basse-Terre** (Guadeloupe) adresse son salut fraternel au bureau du Comité Central, émet le vœu : 1° que la Ligue fasse toutes les interventions utiles tendant à supprimer la fraude en matière de vote et à assurer la libre expression de ce droit aux colonies ; 2° que la Ligue intervienne auprès du gouvernement pour faire entendre les légitimes doléances des citoyens de Basse-Terre, affirmer leur attachement indéfectible à la France et leur volonté de vivre en Français, sous le régime de l'assimilation avec les départements de la métropole.

**Beauval** (Somme) demande que les mutilés du travail soient assimilés aux mutilés de guerre ; que l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit obligatoire dans les écoles et les mariés.

**Beauville** (Lot-et-Garonne) proteste avec énergie contre le maintien des privilèges des Eglises en Algérie et en Alsace-Lorraine, demande l'application totale et immédiate de la loi du 9 décembre 1905 à ces départements.

**Bellegarde** (Ain) émet le vœu que les provinces reconquises soient placées sous le régime des lois françaises et que « tous les citoyens soient également admissibles à toutes dignités, charges et emplois publics, sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents ». (Article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.)

**Bois-Colombes** (Seine) émet le vœu qu'une justice fiscale soit établie par une contribution exceptionnelle des banques sur leurs réserves légales et extra-légales, pour faire face au déficit budgétaire.

**Casablanca** (Maroc) s'élève contre le projet d'impôts indirects qui menace les classes laborieuses et la population indigène.

**Chalons-sur-Saône** (Saône-et-Loire) proteste contre le projet tendant à accorder une pension aux anciens présidents de la République et aux veuves de maréchaux, et demande que cet argent soit consacré à des œuvres sociales ; demande au Comité Central d'attirer l'attention du gouvernement sur le peu d'empressement de la justice à élucider les affaires ou semblent compromises des personnalités.

**Champagne-sur-Seine** (Seine-et-Marne) demande au Comité Central de suivre les procédures concernant les affaires Seznec, Lepal et Larlique et d'appuyer les campagnes menées en faveur de la révision des procès.

**Dakar** demande l'application en A. O. F. de la loi réglementant la main-d'œuvre étrangère, de la loi de 8 heures dans les entreprises, commerces ou industries, la création en A. O. F. de justices de paix dans les centres urbains.

**Ecouen-Ezanville** (Seine-et-Oise) émet le vœu que la Ligue organise sur tout le territoire une campagne méthodique pour la défense du droit à la vie du citoyen et susceptible de grouper autour d'elle tous les éléments sains de la population, sans distinction de parti. (3 février.)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mars, nos services ont enregistré 1.492 abonnements nouveaux.

Le Comité Central adresse à tous nos dévoués abonnés ses félicitations et ses remerciements les plus vifs.

## NÉCROLOGIE

### Paul Patrice

Nous apprenons avec une douloureuse émotion la mort de M. Paul Patrice, président de la Section de Vichy, décédé le 22 février.

Ancien conseiller municipal de Vichy, président d'honneur du Syndicat des Commerçants et Industriels, délégué cantonal, vénérable de la loge « La Cosmopolite », notre regretté collègue fut, pendant toute sa vie militante, un ligueur actif et dévoué. Il avait fait de sa Section l'une des plus vivantes de la Fédération de l'Allier. On sait avec quel succès il présida, en 1931, à l'organisation du Congrès de Vichy dont tous les délégués présents gardent un inoubliable souvenir.

Les obsèques civiles de M. Paul Patrice ont été célébrées le 24 février. Nos collègues, MM. Burlot, conseiller général, et C. Planché, député, président fédéral, ont pris la parole au nom de la Section de Vichy et de la Fédération de l'Allier.

Le Comité Central adresse à la famille du regretté disparu, ainsi qu'à nos collègues de la Section de Vichy et de la Fédération de l'Allier, l'expression de ses très vives condoléances.

### Pierre Royer

La Fédération de la Corrèze vient de perdre son président, M. Pierre Royer.

Notre collègue avait été, pendant un quart de siècle, le militant très actif de toutes les luttes républicaines. Collaborateur à la *Dépêche de Toulouse*, conseiller municipal de Brive, président du Conseil d'administration de la *Voix Corrèzienne*, il fut à la Section de Brive, puis à la Fédération de la Corrèze, un véritable animateur.

Aux obsèques civiles, célébrées à Lalinde (Dordogne) le 25 février, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par nos collègues MM. Rollin, au nom de la Fédération corrézienne, et Arrighi, au nom de la Fédération de la Creuse et du Comité Central.

Nous prions la famille de notre regretté collègue, ainsi que toute la Fédération de la Corrèze, de vouloir bien trouver ici l'expressica de notre très douloureuse sympathie.

## LIVRES REÇUS

- Albin Michel**, 22, rue Huyghens :  
 Tristan BERNARD : *Voyageurs*, 15 fr.  
 Jules BERNARD : *La lanterne sourde*, 15 fr.
- Alcan**, 108, boulevard Saint-Germain :  
 BOUGLE : *Ferdinand Buisson*, 12 fr.
- Attinger**, 30, boulevard Saint-Michel :  
 KRÁKOVSKI : *Challemet-Lacour*.
- La Caravelle**, 6, rue Bézout (14<sup>e</sup>) :  
 Fernand PIGNATEL : *Léo Poldès et le Club du Faubourg*, 10 fr.
- Editions de France**, 20, avenue Rapp :  
 PAUL ALLARD : *Les dessous de la Guerre révélés par les Comités secrets*, 15 fr.
- Editions Mariage et Famille**, 86, rue de Gergovie :  
 EDWARD MONIER : *L'idéal foyer*.
- La Fraternelle**, 55, rue Pixérécourt :  
 Sébastien FAURE : *Encyclopédie anarchiste* (Qu'en dira-t-on ? — Régicide).

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse  
 117, rue Réaumur, Paris